

ORDRE DU JOUR

FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - INTERFACE ECONOMIQUE

- 01 - Débat d'orientations budgétaires 2016
- 02 - Admission en non-valeur
- 03 - Suppression de la dotation à la naissance
- 04 - Adoption des nouveaux statuts du syndicat mixte d'énergie des Alpes-de-Haute-Provence (SDE04) et transfert de compétence au SDE04
- 05 - Communauté de communes Asse Bléone Verdon : rapport d'activité 2014
- 06 - Communauté de communes Asse Bléone Verdon : modification de l'attribution de compensation
- 07 - Société ACD2 et association GESPER - renouvellement bail commercial
- 08 - Projet transfrontalier Alcotra « Bike Connexion » - création d'une piste cyclable entre le centre-ville de Digne-les-Bains et l'établissement thermal : demande de subvention
- 09 - Projet transfrontalier Alcotra TRA[ce]S - transmettre la recherche archéologique dans les Alpes du Sud » : demande de subvention
- 10 - Mise en valeur des jardins et de la maison Alexandra David-Néel : demandes de subventions
- 11 - Modification du tableau des effectifs communaux
- 12 - Chèques déjeuner reversement à l'ASCPCI

URBANISME ET HABITAT - ADMINISTRATION GENERALE - ETAT CIVIL ET ELECTIONS

- 13 - Les Ferréols - Les Hauts de Chabasse : convention de servitudes avec Électricité Réseau Distribution France (ERDF)
- 14 - Étude de centralité - Élaboration d'un projet urbain - secteur centre-ville

CULTURE - PATRIMOINE CULTUREL

- 15 - Avance sur subvention - Rencontres cinématographiques de Digne-les-Bains et des Alpes-de-Haute-Provence
- 16 - Espace culture multimédia/espace régional Internet citoyen : demande de subvention 2016

TRAVAUX - CADRE DE VIE

- 17 - Régie dignoise des eaux et de l'assainissement collectif : programme de travaux 2016-2018

QUESTIONS DIVERSES

- 18 - Motion déposée par le groupe « Les Dignois d'abord »



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize et le quatre du mois de février à 18 h, le conseil municipal de la ville de Digne-les-Bains, régulièrement convoqué le vingt-cinq du mois de janvier, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Mme Patricia GRANET-BRUNELLO, maire.

Conseillers présents : vingt-huit

GRANET-BRUNELLO Patricia - VILLARON Bruno - PRIMITERRA Geneviève - ESMIOL Gérard - BONNET Martine - EYRAUD Michel - OGGERO-BAKRI Céline - AYMES Bernard - THIEBLEMONT Martine - SFRECOLA Alain - BARTOLINI Jean-Louis - TEYSSIER Bernard - VOLLAIRE Nadine - BLANC Michel - LIKAJ Laurence - MEZZANO Gérard - DOMENGE Éliane - GASSEND-NOIR Anne - ARGIVIER-AILLAUD Sylvie - NIKITAS Valérie - LE CORRE Thibaut - BAUDOUÏ-MAUREL Marie-Anne - ROBERT Véronique - DE VALCKENAERE Gilles - BALANDRIS Francis - BARBERO Christian - SANCHEZ Pierre-Bernard - THONNATTE Lionel.

Est nommée secrétaire de séance : LE CORRE Thibaut

Étaient représentés : cinq

NICOLOSI Philip par GRANET-BRUNELLO Patricia
VALENTIN Angélique par OGGERO-BAKRI Céline
MAZAL Ambroise par SFRECOLA Alain
TONELLI Corinne par ROBERT Véronique
ALBANESE-BEC Émilie par BARBERO Christian



Mme LE MAIRE.- Le conseil municipal du 4 février est ouvert. Je vais procéder à l'appel.

Madame le maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Je vous remercie.

Je vais proposer la désignation d'un secrétaire de séance en la personne de Thibaut LE CORRE.

Avant d'approuver le procès-verbal du 3 décembre 2015...

M. DE VALCKENAERE.- Madame GRANET, je sais bien qu'avec vous on s'avance de plus en plus chaque jour dans la république bananière, mais il faudrait peut-être faire voter le secrétaire de séance ; ce n'est pas une désignation comme ça « bonjour, j'ai envie », il faudrait peut-être le soumettre au vote.

Mme LE MAIRE.- Jusqu'à présent il y a toujours eu une désignation. Nous allons rechercher s'il faut le soumettre au vote et je vous proposerai de le soumettre au vote.

M. DE VALCKENAERE.- Oui Madame, c'est l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, comme ça cela vous évitera de chercher.

Mme LE MAIRE.- Je mets au vote. Voulez-vous que ce soit Thibaut LE CORRE qui soit secrétaire de séance ce soir ? Certains sont-ils contre ?

M. DE VALCKENAERE.- Non, on n'est pas contre. Au moins on sait pourquoi on le paye au moins une fois pendant le mandat. Merci.

Mme LE MAIRE.- Bruno VILLARON va répondre à deux questions posées précédemment.

Si vous attaquez comme cela, je pense que nous allons passer un conseil municipal pas très agréable, mais bon. En attendant, M. Bruno VILLARON va vous répondre, Madame BAUDOUI-MAUREL, sur deux questions précédentes avant que nous validions le procès-verbal du conseil municipal du 3 décembre 2015.

M. VILLARON.- Madame BAUDOUI, j'avais en instance deux réponses à vous apporter.

La première touchait à un marché passé pour la société VAGO pour l'aire des gens du voyage. Vous m'aviez signifié à l'époque que cela n'apparaissait pas dans les délibérations et pas davantage dans les arrêtés. Concernant le fait que cela n'apparaisse pas dans ce que nous validons en conseil municipal, à la suite d'une délibération du 9 octobre 2014 le conseil municipal a donné délégation à madame le maire notamment pour ce qui concerne les marchés ; cela ne faisait pas l'objet d'une délibération. Concernant le fait que cela n'apparaissait pas dans les arrêtés, il y a une phrase au terme de ce qui vous est envoyé qui précise : « La décision prise relative au marché est consultable auprès du service des finances ». Pour ce qui concerne les marchés, vous pouvez consulter tout cela auprès du service des finances, étant entendu, Madame BAUDOUI, ayant entendu votre remarque, qu'à partir du prochain conseil municipal tout ce qui concernera les marchés formalisés fera l'objet d'une inscription en bonne et due forme.

Voilà pour la question numéro 1.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Bien. Puis-je enclencher derrière vous ou vais-je attendre la deuxième réponse ?

M. VILLARON.- Vous m'aviez laissé deux questions en suspens ; je vous apporte les réponses.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Bien. Alors il serait peut-être de bon aloi de préciser, Monsieur VILLARON, qu'il avait fallu deux conseils municipaux. Je vous rappelle que, selon les textes du Code général des collectivités territoriales, au bout d'un mois quand on vous pose une question et que vous ne répondez pas, absence de réponse équivaut à refus de répondre, sauf que ce refus doit être motivé.

En l'occurrence, vous n'aviez pas du tout répondu à la question. Nous nous retrouvons avec un marché que vous avez dû dénoncer et pour une somme quand même rondelette que le conseil municipal découvrait puisque, sous sa casquette, Mme GRANET a décidé toute seule de signer avec un organisme qui s'est révélé totalement inefficace, à tel point que huit mois

après avoir signé, vous avez dû dénoncer ce fameux marché. 170 000 euros quand même d'argent du contribuable !

Depuis, et vous voyez que mes actions et mes demandes réitérées ont quand même un aspect positif, vous qui parlez souvent de transparence, vous en parlez mais vous ne la pratiquez guère, la preuve en est, et ce à plus d'un titre.

Dois-je d'ailleurs, à cet égard, rappeler que Mme GRANET très souvent répond « Non, je ne vous répondrai pas » et « Si je n'ai pas envie de vous répondre, je ne vous répondrai pas ». Ce ne sont pas des attitudes responsables de la part d'un premier magistrat et qui en aucun cas ne peuvent être avalisées par les textes.

Cela étant, peut-être que ce jour-là et notamment en l'occurrence c'était pour cacher puisque quand on a su enfin quelle était la réponse, nous avons appris - mais ça doit être le fait du hasard - que le marché qu'elle avait donc conclu l'était avec une personne qui lui avait été d'une grande utilité pendant sa campagne municipale - mais là encore ça doit être effectivement le fait du hasard. Je vous renvoie au conseil municipal du mois d'avril 2015.

Quant à la facilité de consulter, Monsieur VILLARON, les dossiers en mairie, il a fallu je ne sais combien de mails, combien de mois pour avoir des réponses à des questions qui rentrent dans le cadre de l'exercice de ma fonction d'élue. Les réglementations, soit vous ne les connaissez pas et c'est de l'amateurisme, soit vous les connaissez et vous faites des manœuvres dilatoires ; c'est ce que j'ai déjà et à plus d'une reprise regretté implicitement.

Donc un résultat positif, j'en retiens qu'enfin les membres du conseil municipal, opposition comprise, vont pouvoir savoir ce que Mme GRANET signe, avec qui et pour quel montant elle engage les finances de la commune.

M. VILLARON.- Le point numéro 2, après tout ce que vous avez pu dire, concernait la garantie que nous apportons sur des prêts sollicités notamment par la société H2P, organisme d'HLM, auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Vous vouliez savoir pourquoi nous apportons notre caution. Je vais vous donner les éléments.

La garantie des prêts sur fonds d'épargne par les collectivités territoriales est la clef de voûte du financement du logement social. Qui plus est lorsqu'il s'agit de la Caisse des dépôts qui prête pour le logement social à travers l'épargne populaire centralisée à la Caisse des dépôts, c'est effectivement la règle que les collectivités apportent leur garantie. Étant précisé, concernant ces prêts, que nous apportons une caution, nous ville de Digne-les-Bains, de 10 % et le Conseil départemental apporte une caution à hauteur de 90 %. Mais tout cela, vous le savez bien évidemment.

Vous aviez demandé la liste de l'état de la dette sur laquelle nous apportons notre caution. Ceci vous a été transmis il y a quelque temps. Je le livre à la totalité du conseil municipal : la commune de Digne est engagée en tant que caution pour un montant arrêté au 1^{er} janvier de cette année de 10 800 000 euros.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Ce ne sont pas les chiffres que vous m'avez fournis, Monsieur VILLARON, c'est un petit peu gênant.

M. VILLARON.- Nous nous sommes engagés en capital à l'origine pour 16 728 000 euros, la situation d'encours au 1^{er} janvier 2016 est de 10 800 000 euros.

Je crois vous avoir apporté la totalité des réponses à vos questions.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Ce qui serait bien c'est que vous soyez en accord avec vos paroles. À un conseil municipal c'est 17 000 000 euros et, à un autre, c'est 10 000 000 euros ! Cela nous fait une petite somme quelque peu différente.

M. VILLARON.- Non. Nous nous engageons pour 17 000 000 euros, il y a du capital amorti et, aujourd'hui, notre engagement de caution n'est que de 10 000 000 euros.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Bien. Nous verrons ce que vous allez faire cette année. Pour autant, la question était celle-ci, Monsieur VILLARON : vous m'aviez dit que c'était une obligation.

M. VILLARON.- J'ai dit que c'était une règle.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Ça n'est pas une règle, tout simplement. Us et coutumes. Donc vous voyez, c'est très bien.

M. VILLARON.- Appelez cela comme vous voudrez. Nous continuerons à apporter notre caution parce que cela contribue à l'amélioration du logement social dans la ville de Digne.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- En respectant les règles prudentielles, ce sera mieux pour nos finances aussi.

Mme LE MAIRE.- Je vais vous demander d'approuver le procès-verbal du 3 décembre 2015.

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer l'ordre du jour, parce qu'à la fin vous serez moins réceptifs, je voudrais vous faire part d'un élément qui pour moi est très important.

Le ministre de l'Intérieur a souhaité la mise en place d'actions de sensibilisation des Français aux gestes et comportements qui sauvent, visant à permettre à chacun de savoir réagir face à l'urgence et de contribuer à sauver des vies avant l'arrivée des services de secours. Cela fait suite aux attentats terroristes.

Les sapeurs-pompiers et les associations de sécurité civile des Alpes-de-Haute-Provence assureront une formation pour tous les élus et tous les citoyens qui répondent à la demande, pour se préparer à ces situations de crise. Les formations commenceront à partir du samedi 13 février 2016 ; elles dureront deux heures par matinée le samedi matin. Je le répète, je demande à tous les élus de se former, pour ceux qui n'ont pas de formation médicale ou paramédicale, aux gestes d'urgence et aussi de relayer cette information auprès des citoyens puisque la formation leur est également ouverte.

Pour vous inscrire à ces formations, vous pouvez soit passer par le cabinet, soit directement vous inscrire sur le site de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

Maintenant, cette information étant donnée, nous allons commencer avec le premier sujet à l'ordre du jour qui est le débat d'orientations budgétaires 2016.

Je passe la parole à Bruno VILLARON.



1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

M. Bruno VILLARON rapporte :

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Il est défini comme suit :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

I - Le contexte général

L'Europe et particulièrement la France peinent à retrouver une croissance dynamique. Dans ce contexte, l'État poursuit la demande d'efforts auprès des collectivités locales avec notamment la baisse des dotations. Outre cette contribution au redressement des financements publics dont les montants sont retracés dans le tableau ci-dessous, il était également envisagé une réforme du mode de calcul de cette dotation. Cette réforme, prévue pour 2016, a été reportée en 2017 mais s'accompagnera, si elle est appliquée, pour notre collectivité d'une nouvelle baisse des dotations perçues.

	2014	2015	2016	2017
Contribution au redressement des finances publiques au titre de 2014	208 467 €	208 467 €	208 467 €	208 467 €
Montant estimé des contributions supplémentaires annuelles sur la période 2015-2017		514 077 €	514 077 €	514 077 €
			514 077 €	514 077 €
				514 077 €
Perte annuelle par rapport à 2013	208 467 €	722 544 €	1 236 621 €	1 750 697 €

Il convient également de rappeler que les régions et les départements qui participent à l'effort de redressement des finances publiques, voient leurs recettes d'exploitation se réduire, se recentrent sur leurs compétences obligatoires et réduisent leur soutien au bloc communal, amplifiant ainsi les conséquences financières de la baisse des dotations.

Afin d'atténuer ces conséquences, le gouvernement a mis en œuvre plusieurs mesures pour soutenir l'investissement des collectivités territoriales :

- création d'un fonds national de 800 millions d'euros net pour soutenir l'investissement du bloc communal ;
- hausse du taux de remboursement de la TVA ;
- élargissement du fonds de compensation de la TVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie ;
- soutien à la trésorerie des collectivités locales avec la possibilité offerte par la Caisse des dépôts et consignations de préfinancer le fonds de compensation de la TVA.

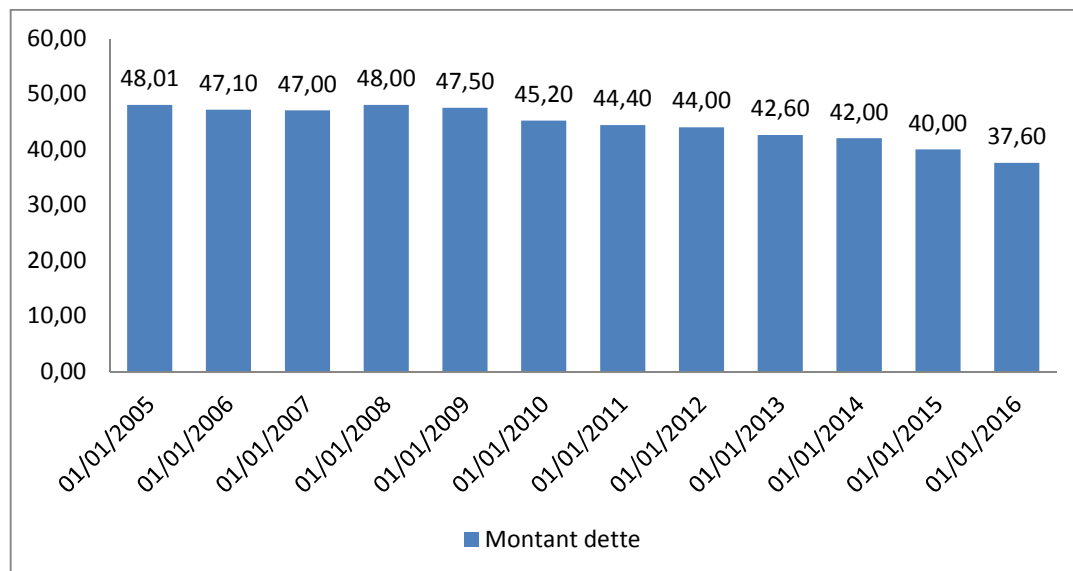
Toutefois ces mesures n'auront qu'un impact limité pour notre collectivité.

II - Le budget de la collectivité

• La dette

La ville poursuit son désendettement comme le montre le graphique ci-dessous :

Encours de dette



Malgré tout, l'encours de dette par habitant (2 168,16 €) demeure nettement supérieur à la moyenne de la strate (958 €).

Le tableau suivant indique l'amortissement prévisionnel de la dette (hors emprunts nouveaux) :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT PRÉVISIONNEL

Etat constaté - montants en Euros

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ
2016	3 273 735,72	1 612 387,47	4 886 123,19
2017	3 356 561,44	1 491 944,80	4 848 506,24
2018	3 333 845,89	1 331 872,71	4 665 718,60
2019	3 460 082,46	1 173 680,94	4 633 763,40
2020	2 785 419,80	1 010 625,17	3 796 044,97
2021	2 801 083,99	889 664,91	3 690 748,90
2022	2 562 785,48	772 491,20	3 335 276,68
2023	2 689 852,66	659 741,71	3 349 594,37
2024	2 629 785,63	538 586,45	3 168 372,08
2025	2 720 141,31	423 815,48	3 143 956,79
2026	2 758 322,85	306 045,97	3 064 368,82

2027	2 155 917,19	194 803,33	2 350 720,52
2028	1 540 125,30	106 097,27	1 646 222,57
2029	732 943,05	47 741,66	780 684,71
2030	553 874,81	23 812,82	577 687,63
2031	44 168,02	7 820,87	51 988,89
2032	43 256,01	6 598,13	49 854,14
2033	44 501,78	5 352,36	49 854,14
2034	45 783,43	4 070,71	49 854,14
2035	47 101,99	2 752,15	49 854,14
2036	48 458,62	1 395,52	49 854,14

TOTAL GENERAL	37 627 747,43	10 611 301,63	48 239 049,06
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

sélection : (budgets = '070')

- **Le personnel**

Une attention particulière est portée sur ce poste qui représente près de 50 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Une réorganisation des services, le non remplacement de certains départs en retraite ont permis une baisse des effectifs :

Effectifs	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016
Titulaires	323	309	303	293
Non titulaires	27	37	40	38
Total	350	346	343	331

Malgré tout, l'inscription budgétaire 2016 sera identique à la réalisation 2015. Les raisons sont liées à l'augmentation des charges CNRACL et IRCANTEC et à l'obligation qui nous est faite d'adhérer au centre de gestion.

En effet, l'affiliation est obligatoire pour les collectivités dont l'effectif est inférieur à 350 agents titulaires. Ce seuil est ramené à 300 si la collectivité est membre d'un établissement de coopération intercommunale.

La cotisation est de 1,60 % de la masse salariale.

- **Les autres dépenses de fonctionnement**

Le budget 2016 sera construit sur la reconduction des enveloppes 2015 qui avaient été amputées à hauteur de 10 % par rapport à 2014.

Une attention particulière est portée lors du renouvellement des contrats (maintenance des installations de chauffe, fourniture de fluides, etc.).

- **L'investissement**

Les contraintes sur nos recettes de fonctionnement et l'importance de l'annuité de dette limitent notre capacité d'autofinancement et donc le volume de nos dépenses d'investissement.

Aussi, nous recherchons un maximum de financements extérieurs.

2015 a marqué un nouveau départ pour les sources de financements mobilisables par la ville.

En effet, outre les fonds de droit commun utilisés de manière traditionnelle (DETR, TDIL, Département, Région, etc.), le nouveau contrat de plan État Région (CPER) 2015-2020 et la nouvelle programmation des fonds européens 2014-2020 (FEDER, POIA, ALCOTRA, etc.) constituent de réelles opportunités pour Digne.

Par ailleurs, en complément de ces dispositions, la ville par l'intermédiaire de la CCABV et du Pays dignois, a inscrit plusieurs projets dans des dispositifs contractuels ou en cours de contractualisation qui lui permettront également de faire appel à des subventions :

- le contrat régional d'équilibre territorial (CRET Pays dignois/Pays de Seyne) qui permet de mobiliser des fonds régionaux ;
- espace valléen Aqua Terra pour bénéficier de financements croisés Région, Europe (POIA) et État (CIMA) ;
- territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : mobilisation de fonds d'État sur des thématiques énergétiques ;
- contrat de ville : financements croisés Région et État sur des thématiques sociales.

Comme chaque année, des sommes importantes seront consacrées au renouvellement du matériel et aux grosses réparations de voirie et de bâtiments.

Parmi les opérations nouvelles :

- les travaux relatifs à l'installation de professionnels de la santé dans les locaux acquis par la ville en 2015 ;
- une somme de 200 000 € sera prévue pour répondre aux exigences de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) ;
- la poursuite de la mise en valeur du centre-ville avec la deuxième tranche de crédits pour le confortement et la mise en valeur des remparts et le réaménagement de la place du Marché.

C'est un montant de l'ordre de 3 000 000 € de travaux qui seront programmés pour 2016.

Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

Depuis 2011, la régie a procédé au renouvellement de 19 kilomètres de réseau d'eau et d'assainissement, pour un investissement de 8,5 M€. Ils ont permis de réduire les fuites d'eau (1,1 million de m³ d'eau économisés en 2015 - pertes en eau divisées par trois) et d'améliorer le fonctionnement des réseaux : les services d'eau et d'assainissement de la ville de Digne-les-Bains sont maintenant conformes vis-à-vis de leurs obligations réglementaires.

Pour autant, ces premiers résultats, satisfaisants, confirment la stratégie mise en place et la nécessité de poursuivre les investissements pour assoir le système et continuer de garantir aux usagers dignois la qualité et la continuité du service.

Ainsi, la régie des eaux envisage, pour l'année 2016, de réhabiliter 3,2 km de réseaux pour un montant de 1,4 M€ hors taxes, dont la fin de la deuxième tranche de l'adduction entre Marcoux et Digne-les-Bains.



Mme LE MAIRE.- Le débat est ouvert. Y a-t-il des remarques ?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Je pensais que notre collègue des Républicains voulait intervenir, j'attendais donc patiemment qu'il puisse le faire, par correction. Ce n'est pas le cas ?

M. BARBERO.- Je vous en prie, Madame.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Non, non, je vous en prie, je suis déjà intervenue. Allez-y, Monsieur BARBERO.

M. BARBERO.- Non, non, allez-y Madame.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Le formalisme faussement égalitaire de M. BARBERO !

Pas de redondance, mais enfin, vous devez vous attendre quand même à ce que ça ne soit pas un satisfecit, loin s'en faut, et que la seule explication de ce vilain gouvernement qui a décidé de réduire les dotations aux collectivités ne pourra être une raison suffisante.

Je vous rappelle quand même, si besoin en était, que c'est le gouvernement que vous soutenez, Mesdames et Messieurs de la majorité.

Cela étant, on s'en est rendu compte de toute façon et je crois d'ailleurs que même M. SAPIN l'avait reconnu à son tour, ce sont des fausses motivations et, de prime abord, certaines explications comme l'évolution des bases physiques étaient suffisantes déjà pour avoir un petit volant de recettes supplémentaires chaque année, sans pour autant que les collectivités aient besoin d'augmenter les impôts.

Alors effectivement nous sommes à Digne, mais Digne fait partie encore maintenant de ce qu'on appelle la CCABV et cette année a été particulièrement marquée par une augmentation d'impôt, ô combien, puisqu'on a augmenté la pression fiscale de 40 % sur la taxe d'habitation et la taxe foncière bâtie. Avec tout cela, c'est 1,8 million d'euros de plus qui ont été prélevés sur les habitants de l'intercommunalité, donc les Dignois et les Dignois, alors qu'il fallait faire face, je le rappelle, à un manque de dotations de 280 000 euros. Cherchez l'erreur !

Cela étant, on met toujours le personnel en avant, mais ça n'est pas nous, c'est la chambre régionale des comptes qui, à plusieurs reprises et de façon systématique, a épinglé cet aspect des choses des gestions qui se sont succédé, et l'on s'aperçoit bizarrement qu'en diminuant le nombre de salariés - je crois que Mme GRANET sait maintenant combien on a de salariés à la commune de Digne, puisque neuf mois après son élection elle ne le savait toujours pas - pour autant la charge de la masse salariale ne diminue pas.

Alors d'où cela peut-il venir ?

Bien sûr on a toujours - et je crois que s'il y avait eu modification, cela se saurait depuis longtemps - un ancien DGS qui est en congé très spécial puisqu'il nous coûte, tout en étant en vacances et on ne peut pas même lui demander quelques tâches subalternes par Internet, la coquette somme de 68 400 euros par an.

Ensuite, il a fallu faire des passations. On parle du traitement des départs en retraite. On avait un départ en retraite de directeur des services techniques : là où d'autres ont besoin simplement de trois mois pour se mettre en conditions, au courant du contexte local, là il a fallu payer deux directeurs des services techniques pendant un an et demi.

C'est vrai que nous avons les moyens en effet !

On s'aperçoit donc que, et c'est une conclusion sur le personnel qui n'engage que moi, chaque fois qu'on a des élections, mieux vaudrait éviter d'avoir à réorganiser des intercommunalités. Quand il s'est agi de la CC3V, bizarrement on devait s'attendre en effet à une baisse des charges du personnel pour la commune puisque, par définition, on doit mutualiser le personnel. Il n'en a rien été. On est passé après à la CCABV et, bizarrement, on s'est retrouvé avec pourtant une petite enfance, compétence nouvelle créée, qui nous permettait de faire

l'économie substantielle quand même de 23 agents ; c'était 700 000 euros si je ne m'abuse. Là je m'adresse bien sûr aux membres sortants que vous avez qualifiés d'irresponsables, Madame GRANET, mais que vous avez repris et qui sont là autour de vous dans votre majorité aujourd'hui, malgré tout on se retrouve - c'est certainement lié aux élections municipales qui approchaient - non pas avec une baisse de 23 agents, mais bel et bien avec, puisque théoriquement on aurait dû descendre à 330 agents, une masse qui, elle, est en constante progression.

On doit avoir certainement des personnes de talent ou alors les deux exemples que j'ai évoqués tout à l'heure étaient largement suffisants.

Bien sûr, on est dans un contexte contraint. Alors, avant qu'on nous rabâche les oreilles de la fameuse dette qui date de l'époque RINALDI, je rappelle, et on l'a démontré il y a deux ans ô combien, d'ailleurs la chambre régionale des comptes - ça sera là de toute façon un argument totalement indiscutable - l'avait annoncé, que si elle avait été traitée normalement, cette dette aurait dû être éteinte en 2015. 2015, année intéressante. Nous sommes en 2016. Eh bien non ! Quand on regarde, les personnes du mandat précédent que vous avez dans votre majorité, Madame GRANET, ont fait en sorte d'étaler cette fameuse dette et on était arrivé jusqu'en 2030. Je me suis dit : tiens, c'était d'abord les Dignois, après ce sont les enfants des Dignois qui doivent continuer à éponger la mauvaise gestion de cette majorité, et puis finalement Mme GRANET arrive, c'est magnifique, et on se retrouve avec une dette qui doit se rééchelonner cette fois-ci jusqu'en 2036 !

Nous sommes vraiment particulièrement convaincus de l'efficacité de votre gestion ! Il est vrai que vous deviez faire un audit, puis pas un audit... oui, c'était pendant votre campagne électorale, M. VILLARON avait dit que ça n'était pas le cas, mais peu importe.

Donc bravo pour la gestion !

Ensuite on se retrouve devant les investissements, parce que les pauvres Dignois bien évidemment se retrouvent avec une pression fiscale qui est même plus importante qu'à Cannes et qu'à Nice ; je pense qu'ils doivent être très heureux de pouvoir le mettre en avant. Par contre, que leur offre-t-on en échange ? Eh bien, des programmes qui coûtent un argent fou en termes d'argent public et qui, en définitive, servent à très peu de personnes. Le seul d'ailleurs qui figure, à part quelques travaux d'entretien et des travaux d'accessibilité, c'est ce fameux dispensaire, le projet dont j'ai découvert que c'était celui de M. ESMIOL - c'est donc encore un héritage - mais que vous avez décidé de mettre en train : un million d'euros d'argent public pour réinstaller quelques médecins qui existent déjà sur le site, sans espoir d'ailleurs d'apporter ne serait-ce que l'ombre du début d'une solution au problème prégnant de démographie médicale et en termes d'accès aux soins pour des spécialistes qui nous manquent et dont je vous apprend, pour certains qui ne seraient pas au courant autour de cette table, que d'autres sont en train de nous quitter. On va attendre quoi ? Qu'attendez-vous ?

On a bien évidemment autour de la table des gens et, Monsieur BARTOLINI, vous étiez pourtant là, vous aviez dit dans un article de presse que vous vous occuperiez du désenclavement ! Mon Dieu, mon Dieu ! Ah oui ! Vous deviez être de permanence ce jour-là ou je ne sais. En tout cas c'était sur les vacances des logements dans le centre ancien, mais

vous avez l'air de ne pas vous en souvenir ! Ne vous inquiétez pas, j'ai tout numérisé, je vous enverrai cela sur votre boîte mail.

C'était ma grande inquiétude, parce que tout ce qu'on a réussi à faire dans cette action de la municipalité en deux ans c'est de laisser faire 30 centimètres de goudron de droite et de gauche sur un petit linéaire et on s'engage manifestement à accepter sans même se battre de continuer sur cette route. Bravo !

J'avais dit lors d'une première discussion que, vu l'état du malade qu'était Digne-les-Bains, nous avons besoin d'un médecin réanimateur et Mme GRANET avait répondu avec beaucoup d'humour - un humour que ceux qui regrettent l'état dans lequel nous nous trouvons goûtent fort peu, comme moi sans aucun doute - que cela tombait bien puisqu'elle avait une formation de médecin accompagnateur de fin de vie ! Voilà qui nous rassure et dont nous avons vu en effet l'efficacité une année après.

Alors, Madame GRANET, vous comme ceux qui vous soutiennent, quoi qu'il arrive, aux dépens du contrat tacite et qui devrait être votre première priorité, c'est-à-dire l'intérêt général, l'intérêt des Dignoises et des Dignois, on se rend compte que grâce à celui à qui vous devez tout, nous avons à la barre d'un paquebot quelqu'un qui à peine vient de passer, et encore je n'en suis même pas sûre, son permis de pédalo.

M. BARTOLINI.- Ça vole bas.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Dans ce cas c'est à votre taille, Monsieur.

M. DE VALCKENAERE.- On essaye de se mettre à votre niveau, mais on a du mal.

M. TEYSSIER.- C'est comme ça qu'on va avancer.

Mme LE MAIRE.- D'abord plusieurs choses. Je sais que c'est vos contrevérités, elles vous appartiennent, Madame. J'ai bien compris que vous parliez car vous avez besoin d'exister. J'ai bien compris que vous voulez tout salir pour vous valoriser.

Vous savez, quand on ne respecte pas les autres, on ne se respecte pas soi-même. Mais avant tout, je voudrais que vous respectiez le personnel de cette municipalité et son investissement, avant tout dans vos propos. Vous pouvez dire ce que vous voulez sur moi, cela m'indiffère, Madame, cela m'indiffère complètement. Le jour où vous le comprendrez, peut-être agirez-vous différemment.

Maintenant je donne la parole à M. BARBERO.

M. BARBERO.- C'est vrai que la pression fiscale a augmenté au niveau de la communauté de communes, mais en ce qui concerne la ville de Digne, on n'a pas augmenté les impôts.

À moins que vos tableaux soient faux, ce dont je doute, force est de constater que la dette baisse apparemment. Tant mieux. Les effectifs ont baissé de 19, c'est encore tant mieux, même si on ne voit pas les effets puisqu'on est obligé de cotiser au centre de gestion, mais je pense que vous êtes sur la bonne pente, il ne faudrait pas qu'une avalanche vienne tout démolir.

Néanmoins, il me vient une réflexion. Soit vous êtes des alchimistes, ou alors les Dignois ont été trompés par l'équipe précédente, parce qu'en deux ans vous avez peut-être plus fait que ce qu'ont fait les autres durant une vingtaine d'années.

Cela étant, nous aurions aimé entendre un gros projet pour Digne, un projet qui entraînerait de l'activité économique, qui enrayerait la perte de population que nous subissons actuellement, parce que dans le futur pour ceux qui vont rester, il sera très dur de payer les charges communales.

Je n'irai pas plus loin. Merci.

Mme LE MAIRE.- Je vous remercie, Monsieur BARBERO.

M. VILLARON.- Je reviens rapidement sur les propos de Mme BAUDOUI.

Nous avons eu comme il est de coutume lors des DOB et comme il en sera certainement jusqu'à la fin du mandat, le laïus et les caricatures sur la situation compliquée de la ville de Digne-les-Bains, mais nous la connaissons. Je préciserai que, cette situation, nous ne l'avons pas générée et nous faisons en sorte de la gérer au mieux. Et puis, comme de coutume, vous avez dit un certain nombre de contrevérités tout à fait criantes.

Sur la masse salariale, il faudrait peut-être de temps en temps, quand on vous annonce que l'on baisse les effectifs de 12 personnes, s'en satisfaire, parce qu'on fait des efforts en termes d'organisation des services dans ce sens.

La dette, vous constatez que nous la gérons au mieux et que, même si nous avons été obligés de réaménager une créance, nous faisons au mieux.

Et puis pour ce que vous caricaturez, le projet de maison régionale de santé, je vous renvoie aux propos de M. SPAGNOU qui veut lui-même en créer une, c'est quand même que notre projet ne doit pas être si idiot que cela.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Vous comparez ce qui n'est pas comparable.

M. VILLARON.- Je terminerai par une déception que j'ai dans vos propos : vous aviez l'habitude de nous faire voyager puisque nous étions allés l'année dernière à Orange, chère à M. BOMPARD, j'espérais que cette année nous irions dans le Val-de-Marne, dans la ville du député-maire M. DUPONT-AIGNAN, votre nouvelle référence, mais on en a terminé avec les visites. Merci.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Pouvez-vous ne pas lire et être spontané, Monsieur ?

Mme LE MAIRE.- Nous allons passer au point numéro 2 qui est l'admission en non-valeur et je passe la parole à Bruno VILLARON.

M. THONNATTE.- Excusez-moi, je souhaiterais m'exprimer pour rebondir sur les propos de M. VILLARON qui aurait eu envie de voyager. Malheureusement, le voyage ne sera pas pour aujourd'hui. C'est vrai que d'habitude, lors du débat d'orientations budgétaires, il a tendance à nous faire voyager puisqu'en 2015 il nous parlait de la récession en zone euro, du

commerce extérieur au Portugal, de la Grèce. Cette année, c'est l'Europe et particulièrement la France qui sont à la peine de retrouver une croissance économique. Sauf qu'aujourd'hui on est à Digne-les-Bains et, avant les problèmes de l'Europe, il va falloir d'abord traiter ceux de nos habitants.

Vous nous parlez d'une baisse des dotations globales, certes on l'entend bien. Vous oubliez cependant de nous préciser que la baisse des dotations est impactée aussi par la baisse de population. Il semblerait qu'on ait perdu environ 500 habitants, ce qui représente quand même presque 180 000 euros de baisse de dotations. En effet, cela fait deux ans que vous avez été mandatée ; pour autant certains habitants menaçaient de quitter Digne-les-Bains si notre équipe remportait la municipalité. Cinq cents habitants entre 2015 et 2016, c'est énorme. La baisse des dotations est également due à la baisse de la population. C'est la première des choses.

Ensuite, comme l'a souligné Marie-Anne, entre 2013 et 2015 les recettes liées à la fiscalité pour Digne-les-Bains ont rapporté 357 000 euros de plus. Là aussi il y a des recettes dont vous oubliez de nous parler, qui viennent compenser cette baisse des dotations.

Le personnel, on va en reparler puisqu'en effet c'était 23 agents titulaires qui étaient transférés dans le cadre du transfert de compétence de la petite enfance.

Mme LE MAIRE.- Excusez-moi une seconde, vous êtes en train de faire le binôme.

M. THONNATTE.- Non, on ne fait pas le binôme.

Mme LE MAIRE.- Si, votre chef de file a parlé pour votre groupe.

M. THONNATTE.- On va parler des chiffres, la spécialité de M. VILLARON, votre grand argentier qui vient de la Caisse d'épargne. On va parler des chiffres. On attend rapidement bien évidemment votre budget pour 2016 qui mettra certainement en évidence certaines zones d'ombre, puisque le 5 février 2015, il y a tout juste un an, M. VILLARON nous précisait dans son débat d'orientations budgétaires que pour 2016 nous rembourserions la somme de 3 830 000 euros. À ce jour, un an après, il nous propose de rembourser 600 000 euros de moins. Qu'est-ce qui a pu motiver ce changement ? D'autant qu'en 2014, vous avez eu très faiblement recours à l'emprunt puisque vous aviez prévu 2 600 000 euros dans les tiroirs et, pour 2014, vous n'avez quasiment rien remboursé.

Je ne sais pas comment M. BARBERO peut trouver qu'en deux ans vous avez fait plus de travail qu'il n'en a été fait les vingt années précédentes, les chiffres sont têtus et ce n'est pas ce qu'ils démontrent.

On s'inscrit dans le débat d'orientations budgétaires et on en reparlera bien évidemment lors de la présentation de votre budget.

Le personnel, j'y reviens parce que vous ne m'avez pas laissé terminer, c'était 23 agents qui devaient être transférés, on ne va pas parler du chenil, c'était 700 000 euros d'économies. À ce jour, il y a un différentiel de 400 000 euros. Il faudra nous expliquer, parce que cela fait beaucoup d'argent quand même. Merci.

Mme LE MAIRE.- Nous passons à l'admission en non-valeur.

□□□□

2. ADMISSION EN NON-VALEUR

M. Bruno VILLARON rapporte :

Monsieur le trésorier principal nous présente un état de demande d'admission en non-valeur pour les montants suivants :

- budget principal	4 296,89 €
- budget régie digneoise de l'eau	1 376,25 €
- budget Régie digneoise de l'assainissement	249,84 €
- budget CCAS	30,00 €

Les motifs d'irrecouvrabilité invoqués par le trésorier sont soit la liquidation judiciaire prononcée avec actifs insuffisants, soit une décision de la commission de surendettement. En conséquence, il n'existe plus de possibilité de recouvrement.

Je vous propose donc de suivre la proposition de monsieur le trésorier et d'accorder la mise en non-valeur des créances suivantes, dont le détail est annexé au présent rapport.

<p>LA DELIBERATION N° 2, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>

□□□□

3. SUPPRESSION DE LA DOTATION A LA NAISSANCE

M. Bruno VILLARON rapporte :

Par délibération du 29 janvier 1943, modifiée par les délibérations n° 49 du 30 juin 1997 et n° 4 du 31 mars 2005, le conseil municipal avait accordé d'office un bon d'une valeur de 10 € à chaque enfant né à Digne-les-Bains et issu d'au moins un parent domicilié à Digne-les-Bains.

Cette dotation permettait l'ouverture d'un livret de caisse d'épargne au nom de l'enfant qui en aurait la libre disposition à sa majorité.

Aujourd'hui, la concurrence des établissements permet de dédouaner la collectivité de cet accompagnement financier.

De plus, cela génère un travail administratif disproportionné au regard de l'intérêt pour les citoyens.

Il vous est donc proposé de cesser d'attribuer ces bons de naissance pour toute naissance survenant à Digne-les-Bains, à compter du 1^{er} mars 2016.

LA DELIBERATION N° 3, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

4. ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (SDE04) ET TRANSFERT DE COMPETENCE AU SDE04

M. Bruno VILLARON rapporte :

Le comité syndical du SDE04 a adopté un projet de modification statutaire lors de sa séance du 14 avril 2015. Cette modification prévoit l'intégration de la compétence relative à l'installation et à l'entretien des infrastructures de recharge électrique sur l'ensemble du territoire départemental.

Conformément à la délibération prise par le comité syndical le 14 avril dernier, le syndicat d'énergie a lancé une étude visant à dimensionner et à mettre en œuvre un réseau départemental d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques. En effet, dans un département comme celui des Alpes-de-Haute-Provence, où l'initiative privée restera insuffisante, il appartient aux pouvoirs publics d'intervenir pour assurer un maillage satisfaisant du département et ne pas laisser nos territoires ruraux en marge de ces évolutions.

La modification des statuts permettra au syndicat de déployer le réseau dimensionné et proposé par l'étude en cours. Cette étude prévoit l'installation de 50 bornes de type accélérée (30 en 2016 et 20 en 2017) et 3 bornes rapides.

Je vous propose :

- d'approuver la modification adoptée par le comité syndical du SDE et visée à l'article L.2224-37 du Code général des collectivités territoriales qui indique :

« Sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Elles peuvent transférer cette compétence aux établissements publics de coopération intercommunale, aux autorités organisatrices de la distribution d'électricité et aux autorités organisatrices des transports urbains sous certaines conditions. »

- de transférer cette compétence au SDE04.

◆◆◆

M. VILLARON.- Il est proposé de transférer au syndicat d'énergie 04 la compétence qui touche au réseau d'alimentation pour les véhicules électriques. C'est une modification des statuts du syndicat que je vous propose d'adopter.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ou des remarques ? [*Pas de question*]

Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 4, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

5. COMMUNAUTE DE COMMUNES ASSE BLEONE VERDON : RAPPORT D'ACTIVITE 2014

M. Bruno VILLARON rapporte :

Conformément à la réglementation en vigueur, je porte à votre connaissance le rapport d'activités 2014 de la communauté de communes Asse Bléone Verdon.

Compte tenu de la quantité de documents à dupliquer, le rapport est à votre disposition pour consultation.

◆◆◆

M. VILLARON.- Il y avait une grosse masse de documents. Ce rapport est à votre disposition pour consultation.

Mme LE MAIRE.- Ce rapport légalement doit être soumis à toutes les communes appartenant à la communauté de communes et donc passer en conseil municipal. C'est ce qui est fait.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- S'il vous plaît. Je remercie Gilles DE VALCKENAERE, un élément de notre groupe qui a demandé que certains documents soient transmis à tous les conseillers municipaux pour qu'ils puissent être informés conformément aux textes. Si ça n'avait pas été le cas, de toute façon vous passiez encore outre.

En regardant, puisque le lien nous a été envoyé, il serait peut-être de bon ton de réactualiser, parce que nous retrouvons comme conseillers communautaires un monsieur Serge GLOAGUEN qui me rappelle vaguement quelque chose, une Colette CHARRIAU, etc. Il serait peut-être de bon ton de réactualiser.

Mme LE MAIRE.- C'est normal, c'est le bilan 2014.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Non, en 2014 46 délégués au mois d'avril, j'essaie de retrouver de mémoire, on parle de la présidente. Par conséquent, si l'on parle de la présidente, il me semble que ce sont les délégués actuels.

M. DE VALCKENAERE.- Il semble qu'il manque des pages. Je pense que vous avez voulu faire une présentation de l'ancienne équipe et de la nouvelle équipe, mais je crois qu'il manque des pages.

Mme LE MAIRE.- Oui, en 2014 il y a deux périodes. On regardera.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

□□□□

6. COMMUNAUTE DE COMMUNES ASSE BLEONE VERDON : MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

M. Bruno VILLARON rapporte :

À compter du 1^{er} janvier 2015, la CCABV a repris la gestion du musée promenade.

En cours d'exercice, la ville lui a mis à disposition le bâtiment 1 boulevard Victor Hugo à Digne-les-Bains dans lequel est désormais hébergée la plateforme d'initiative locale.

Ces transferts génèrent des charges et modifient l'attribution de compensation reversée par la CCABV à la ville qui a été analysée par la commission locale d'évaluation des transferts de charges en octobre 2015 et qui intègre divers ajustements sur les transferts antérieurs.

Les montants sont les suivants :

	2015	2016
Dotation 2014	2 155 761	2 155 761
Transfert ALSH, modification des rythmes scolaires		
Septembre à décembre 2014	1 820	
Septembre à décembre 2015	4 680	4 680
Régularisation chenil	1 748	1 748
Musée promenade	138 538	138 538
Plate-forme initiative	603	2 413
Dotation 2015	2 008 372	2 008 382

Je vous propose d'approuver ce rapport qui fixe l'attribution de compensation pour la ville de Digne-les-Bains à :

- 2 008 372 € pour 2015
- 2 008 382 € à compter de 2016

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Nous nous abstenons étant donné que le dossier musée promenade appelle beaucoup d'interrogations de notre part, mais nous aurons l'occasion de nous exprimer ultérieurement.

Mme LE MAIRE.- Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 6, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE
A L'UNANIMITE MOINS 5 ABSTENTIONS (MME BAUDOUI-MAUREL,
MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

7. SOCIETE ACD2 ET ASSOCIATION GESPER - RENOUVELLEMENT BAIL COMMERCIAL

M. Bruno VILLARON rapporte :

Par bail commercial en date du 1^{er} juin 2008, la ville a mis à disposition de la société ACD2 et de l'association GESPER, un terrain sis rue Laurent de Lavoisier à Digne-les-Bains, figurant au cadastre sous les numéros 502 et 503 - section AZ - parcelles sur lesquelles est édifée une construction dénommée Usine Relais.

Le bail commercial arrivant à échéance le 31 mai 2016, les preneurs sollicitent le renouvellement conformément aux dispositions de l'article L.145-10 du Code du commerce.

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur cette reconduction et d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

Monsieur BARBERO.

M. BARBERO.- GESPER, ACD2 et le Pôle social bénéficient d'une surface de plus de 3 000 m² avec des locaux. Un loyer de 1 700 euros par mois n'est pas excessif, surtout dans la zone commerciale. On pourrait envisager de le louer à une entreprise plus performante et qui entraînerait beaucoup plus de travail. Soit on augmente le loyer pour avoir des revenus si GESPER peut l'assumer, ou alors on loge GESPER dans des locaux moins importants, peut-être au même prix. Il y a 4 000 m² de terrain, le bâti, nous sommes dans la zone commerciale, cela peut profiter à une entreprise qui entraînerait plus d'activité économique. Merci.

Mme LE MAIRE.- Merci. Vous vouliez intervenir, Monsieur ?

M. DE VALCKENAERE.- Oui. Une question et une explication.

Destination des locaux loués : il est bien indiqué que les locaux loués sont destinés par le preneur à un usage exclusif de bureau d'étude et de centre de formation relatif à la gestion... patati, patata. Cela semble correspondre en particulier à la société ACD2 et à l'association GESPER de M. CHARRIAU, pardon, de M. KLEIN. Par contre, si je comprends bien, cela veut dire qu'aucune autre structure ne devrait pouvoir avoir son siège dans les locaux, ou je me trompe ? En effet, le bail a deux destinataires avec une clause bien spécifique d'interdiction de sous-location ou quoi que ce soit d'autre.

M. VILLARON.- Non, deux sous-locations ont été effectuées à des sociétés à travers des avenants.

M. DE VALCKENAERE.- Monsieur VILLARON, quand je vous demande de me transmettre un bail, si vous me le transmettez sans les avenants...

M. VILLARON.- On vous enverra les avenants.

M. DE VALCKENAERE.- Je voudrais que vous me donniez maintenant le nom des autres sociétés. Vous me dites qu'il y en a deux, mais il y en a plus que deux.

M. VILLARON.- J'en ai deux en tête.

M. DE VALCKENAERE.- Qui avez-vous en tête ?

M. VILLARON.- J'en ai deux en tête, mais je ne connais pas leur nom.

M. DE VALCKENAERE.- C'est dommage. Je vais vous le dire : il y a Énerg'éthique 04 ; il y a La Ruche qui dit oui ; cela m'étonnerait beaucoup qu'ils aient une autorisation ; il y a Mon énergie solaire électrique qui est simplement une SARL. On continue. Il y a Mosaïque.

Je trouve que cela fait beaucoup pour un bail qui est censé ne pas pouvoir être sous-loué, surtout si vous n'êtes pas capable de me dire dans quelles conditions. À ce moment-là, je rejoins un peu M. BARBERO, 1 700 euros de loyer par mois ce n'est déjà pas très cher pour deux, mais pour six ou sept ça fait encore moins cher.

Je me mets à votre place, Mosaïque, La Ruche qui dit oui, Énerg'éthique 04, GESPER, ils vivent de nos subventions depuis des années sans jamais rien foutre pour la collectivité, je l'ai bien analysé et bien compris, mais ce qui me gêne quand même c'est que vous ne soyez pas au courant de vos « sous-locataires » entre guillemets.

En ce qui nous concerne, ça sera donc un vote contre, et si vous ne me fournissez pas rapidement tous les éléments qui prouvent que ces gens ont depuis la création du bail une autorisation, je pense qu'on contestera la délibération.

Mme LE MAIRE.- On vous cherchera cela. Nous passons au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 7, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 5 VOIX CONTRE (MME BAUDOUI-MAUREL, MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE) ET 3 ABSTENTIONS (M. BARBERO, M. BALANDRIS, MME ALANESE-BEC)</p>

M. DE VALCKENAERE.- Excusez-moi, Madame GRANET, vous avez bien pris en compte que M. VILLARON allait me fournir les avenants ?

Mme LE MAIRE.- Oui, c'est noté.

M. DE VALCKENAERE.- Merci.



**8. PROJET TRANSFRONTALIER ALCOTRA « BIKE CONNEXION » -
CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE LE CENTRE VILLE DE
DIGNE-LES-BAINS ET L'ETABLISSEMENT THERMAL : DEMANDE DE
SUBVENTION**

M. Bruno VILLARON rapporte :

Le projet transfrontalier Alcotra « Bike Connexion » vise à permettre la découverte du territoire régional et départemental en mode doux grâce à un réseau de grands itinéraires cyclables structurés, déjà existants ou en création, d'ampleur européenne, inscrits aux schémas régionaux ou de grande notoriété : l'EuroVelo 8 (désormais dénommé « la Méditerranée à vélo »), la Provençale (variante de l'EV8 identifiée au schéma véloroute de la région Piémont entre Cuneo et le col de Larche), la Véloroute des Pignes entre Digne et Nice. Le Grand Tour Alpi Marittime Mercantour à vélo complète ces grands axes en proposant une itinérance sur plusieurs jours.

Le projet « Bike Connexion » sera réalisé avec des partenaires italiens : l'Union Fossanese (chef de file), la Valle Stura et des communes italiennes du secteur ; côté français : la ville de Digne-les-Bains et le département des Alpes-de-Haute-Provence.

La création d'une piste cyclable entre le centre-ville de Digne-les-Bains et l'établissement thermal vise à constituer un tronçon indispensable pour la Véloroute des Pignes, liaison entre Malijai et Nice via Digne-les-Bains.

À l'échelle de Digne-les-Bains, la création de cette piste (3 kilomètres) prolonge le réseau des pistes cyclables déjà existant entre le sud et le nord de la ville et contribue à rapprocher l'établissement thermal du centre-ville en encourageant les curistes et les habitants à utiliser le vélo et donc à limiter l'utilisation de leurs véhicules motorisés.

Ce projet participe à la promotion de la mobilité douce auprès des touristes et des habitants en réduisant les émissions de gaz à effet de serre mais également en renforçant la qualité du cadre de vie et l'environnement de l'établissement thermal. Globalement, elle participe à la valorisation de l'environnement de la ville thermale.

Les réalisations envisagées respecteront les caractéristiques techniques et environnementales arrêtées par le cahier des charges national des véloroutes et voies vertes.

Le coût global du projet « Bike Connexion » est de 2 470 941 €.

Le montant des actions qui seront mises en œuvre par la ville de Digne-les-Bains est de 536 280 € répartis comme suit :

- étude et réalisation de la piste cyclable : 430 000 € HT
- frais de personnel : 87 200 €
- frais de bureau et frais administratifs : 13 080 €
- frais de contrôle des dépenses : 6 000 €

L'opération dignoise peut être subventionné jusqu'à 85 % par l'Europe via le programme Alcotra.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant (€)	Participation
EUROPE (FEDER)	455 838 €	85 %
Autofinancement	80 442 €	15 %
TOTAL	536 280 €	100 %

La création de cette piste cyclable ne sera réalisée que si l'accord des financements européens est confirmé.

Aussi, il vous est proposé :

- d'approuver le principe de réaliser cette opération ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'Europe ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, je vous écoute.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Il est un projet qui me semble particulièrement porteur, parce qu'il l'a été dans les endroits où il existe, c'est ce qu'on appelle les « voies vertes », en l'occurrence la création d'une voie verte en lieu et place notamment de la voie ferrée entre Digne et Saint-Auban. Nous nous retrouvons sur le tracé puisque vous faites allusion à une liaison entre Malijai et Nice via Digne-les-Bains ; ne serait-ce pas là l'occasion justement d'intégrer des études de faisabilité, études de financement qui nous permettraient alors de réaliser ce trait d'union comme valeur de développement économique, touristique, un signe montré en même temps d'un trait d'union avec cette communauté de communes de Moyenne Durance que nous appelons à nous rejoindre ?

C'est une proposition que je fais et un projet, il est vrai, qui me tient à cœur depuis quelques années.

Mme LE MAIRE.- Je vais vous donner une information. Nous n'avons pas attendu que vous le disiez. Sous la responsabilité du maire de Mallemoisson, un travail est en cours sur la voie verte entre Digne et Château-Arnoux, avec tous les maires des communes entre Digne et Château-Arnoux.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- J'en suis heureuse. Sachez que moi, cela fait quelques années.

Mme LE MAIRE.- C'est Michel BLANC qui est délégué par la ville pour travailler à cette commission.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Je ne peux être qu'heureuse que cette idée ait l'aval de tous.

M. BLANC.- Nous y travaillons.

Mme LE MAIRE.- D'autres remarques ? Monsieur BALANDRIS.

M. BALANDRIS.- Nous trouvons que ce projet peut être intéressant pour les utilisateurs des deux-roues bien entendu. Il apportera un plus pour les trajets des curistes aussi qui sont souvent logés en ville, ainsi que pour les habitants de la commune qui peuvent aller se promener à vélo, c'est une vallée agréable. Néanmoins, il serait indispensable de trouver des solutions et en tout cas du financement pour améliorer aussi la route et les abords ; rendre la route agréable, joyeuse, gaie, je ne sais pas comment la définir, pour que les utilisateurs de cette voie et les personnes qui se rendent aux Thermes puissent dire autour d'eux que l'accès aux Thermes est agréable, contrairement à ce qui se dit aujourd'hui, à savoir qu'il est très difficile de se garer, que cette voie n'est pas bien signalée et que malheureusement elle se dégrade toutes les années. Merci.

Mme LE MAIRE.- Merci Monsieur BALANDRIS. Je vous rejoins sur la signalétique. On travaille à la signalétique et c'est un gros chantier.

Une information sur cette route : un travail a commencé avec le Conseil départemental pour l'aménagement routier, notamment des endroits les plus problématiques. Le travail a commencé, il reste les financements et voir si cela se fait en deux ou trois fois, mais un travail est aussi en cours sur le volet routier.

Je vais vous demander de passer au vote.

M. DE VALCKENAERE.- J'avais une question.

Mme LE MAIRE.- Oui, pardon.

M. DE VALCKENAERE.- Avez-vous la ventilation des 430 000 euros ? Vous indiquez « étude et réalisation », mais si on avait le détail, pas le détail précis mais au moins le coût de chaque poste.

M. VILLARON.- Il y avait une date limite pour déposer ce dossier rapidement, on a donc fait une appréciation « à la louche » du coût. Aujourd'hui, ce n'est pas calé sur une réalité en termes d'étude. On ne fera l'étude que lorsqu'on sera sûr du financement.

M. DE VALCKENAERE.- J'aime bien, Monsieur VILLARON, quand le premier adjoint de la ville préfecture fait des projections au pif. J'adore ça.

Mme LE MAIRE.- Nous passons au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 8, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</p>

□□□□

9. PROJET TRANSFRONTALIER ALCOTRA « TRA[CE]S - TRANSMETTRE LA RECHERCHE ARCHEOLOGIQUE DANS LES ALPES DU SUD » : DEMANDE DE SUBVENTION

Madame Nadine VOLLAIRE rapporte :

Le projet transfrontalier « TRA[ce]S, transmettre la recherche archéologique dans les Alpes du Sud » s'inscrit dans le cadre du deuxième appel à projets simples du programme de coopération territoriale transfrontalière Interreg V A - France-Italie (Alcotra) dont la commune de Bene Vagienna est le chef de file pressenti.

Il a pour objectif, dans le cadre historique et géographique cohérent qui relie les Alpes-de-Haute-Provence à la région de Cuneo, de promouvoir la mise œuvre de projets communs et transversaux destinés à accroître la connaissance et l'attractivité de ces espaces de montagnes et de piémont à travers la valorisation de leur patrimoine archéologique.

TRA[ce]S sera réalisé avec des partenaires italiens : les communes de Bene Vagienna (chef de file), de Cuneo, de Chiusa di Pesio, de Costigliole Saluzzo, l'Unione dei Comuni del Fossanese et le Parco Naturale Alpi Marittime ; côté français : le département des Alpes-de-Haute-Provence, la commune de Digne-les-Bains et la commune de Castellane.

La participation de la ville de Digne-les-Bains à ce programme consiste en deux actions :

- **Le développement et le déploiement d'un module de réalité augmentée**

En effet, la crypte archéologique de Digne-les-Bains fait figure d'exemple à l'échelle nationale. Il importe que cet équipement touristique puisse bénéficier des dernières technologies pour offrir à la population et aux touristes un outil innovant. La réalité augmentée, c'est la possibilité de voir en 3D et en temps réel à la fois le présent invisible et l'hier oublié, d'enrichir des lieux vivants de mille connaissances ou de faire revivre des endroits et moments de notre histoire par le texte, le son et l'image sur tous les écrans à notre disposition, notamment mobiles et tablettes. C'est un moyen privilégié pour redécouvrir des lieux en enrichissant l'expérience du visiteur en proposant des contenus associés à ce qu'il est en train de regarder. Proposer au public un outil de réalité augmentée ne pourra que favoriser agréablement la lecture des vestiges archéologiques découverts à Notre-Dame-du-Bourg et sera un nouveau facteur d'attractivité du site.

Ce dispositif sera accessible par le biais de tablettes numériques mise à disposition par la ville mais aussi directement sur le smartphone du visiteur.

- **Une étude de définition pour la création d'un espace de médiation et d'expositions temporaires**

Actuellement, la crypte archéologique de Digne-les-Bains ne dispose d'aucun lieu pour effectuer des actions de médiation et réaliser des expositions archéologiques. Parallèlement, la ville est propriétaire d'un bâtiment des années 1930 à proximité immédiate de ce site. Ce bâtiment, d'environ 80 m² qui comprend un rez-de-chaussée et un étage, est à l'état d'abandon mais constitue une véritable opportunité pour le développement d'un espace de médiation et d'exposition et ainsi développer un nouveau produit touristique.

Il convient donc de réaliser une étude de diagnostic et de définition sur ce bâtiment afin de connaître les différentes possibilités techniques de réhabilitation et d'aménagement, mais aussi les contraintes liées au site.

Ces deux actions dignoises seront réalisées sur plusieurs années : de 2016 à 2019.

Le coût global du projet TRA[ce]S est de 2 800 000 €.

Le montant des actions qui seront mises en œuvre par la ville de Digne-les-Bains est de 239 850 € (276 850 € TTC) répartis comme suit :

- développement et déploiement d'un module de réalité augmentée : 150 000 € HT soit 180 000 € TTC
- étude de définition pour la création d'un espace de médiation et d'expositions temporaires : 35 000 € HT soit 42 000 € TTC
- frais de personnel : 39 000 € TTC
- frais de bureau et frais administratif : 5 850 € TTC
- frais de réception : 1 000 € TTC
- frais d'impression : 1 000 € TTC
- frais de déplacement : 2 000 € TTC
- prestation pour contrôle des dépenses : 6 000 € TTC

Les actions dignoises peuvent être subventionnées jusqu'à 85 % par l'Europe via le programme Alcotra.

Le calcul de la subvention européenne est basé sur le montant HT pour l'investissement (réalité augmentée et étude de définition) et sur le montant TTC pour la partie fonctionnement. La ville de Digne-les-Bains récupèrera la TVA sur l'investissement par l'intermédiaire du FCTVA.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant (€)	Participation
EUROPE (FEDER)	203 872 €	85 %
Autofinancement	35 978 €	15 %
TOTAL	239 850 €	100 %
TOTAL TTC	276 850 €	100 %

La réalisation des actions dignoises ne sera engagée que si l'accord des financements européens est confirmé.

Aussi, il vous est proposé :

- d'approuver le principe de réaliser cette opération ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'Europe ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération ;
- d'inscrire les crédits correspondants à cette opération aux budgets 2016 à 2019.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? *[Pas de question]*

Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 9, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 5 ABSTENTIONS (MME BAUDOUI-MAUREL, MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

□□□□

10. MISE EN VALEUR DES JARDINS ET DE LA MAISON ALEXANDRA DAVID-NEEL : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Mme LE MAIRE.- Un chiffre a été corrigé dans le plan de financement. La délibération vous a été remise en document de table, ne tenez pas compte de celle que vous avez reçue.

◆◆◆

Madame Nadine VOLLAIRE rapporte :

Alexandra David-Néel est incontestablement l'une des femmes les plus audacieuses et fascinantes qu'aura connu le XX^e siècle. Exploratrice,

orientaliste, écrivaine, cette aventurière mènera sa vie avec une grande exigence de rigueur et d'absolu.

À Digne-les-Bains, dans la maison où elle a finalement trouvé refuge pour écrire et étudier, Alexandra David-Néel a vécu entourée des objets et des textes glanés au fil de ses voyages, témoins émouvants et passionnés de ses recherches et de son parcours à travers l'Asie. Cette maison, qu'Alexandra David-Néel baptise Samten Dzong « forteresse de méditation », se trouve sur la route de Nice, à l'abri d'un parc ombragé.

Légués par donation à sa mort en 1969 à la ville de Digne-les-Bains, les bâtiments et ses richesses gardent l'esprit d'Alexandra David-Néel vivace dans ces lieux. Sa maison est devenue un musée, on y découvre un lieu chargé en souvenirs, où elle a vécu une trentaine d'années et écrit une grande partie de son œuvre littéraire.

La maison Alexandra David-Néel et son parc sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques depuis 1996. Elle a également reçu le label du Patrimoine du XX^e siècle en 2008 du ministère de la Culture et de la Communication. C'est aussi l'une des cent onze « maisons illustres françaises » depuis 2011, prix valorisant les demeures de personnalités s'étant distinguées dans l'histoire politique, sociale et culturelle. Samten Dzong fait partie de la Fédération des maisons d'écrivains et des patrimoines littéraires depuis 2007.

Elle présente pour la ville de Digne-les-Bains et son territoire une curiosité de tout premier ordre.

Le projet est de réhabiliter la maison de la célèbre exploratrice et écrivaine mais aussi le jardin, tels qu'ils étaient de son vivant, pour permettre au visiteur une immersion totale dans l'univers d'Alexandra David-Néel. En effet, la maison a subi plusieurs agrandissements et modifications successifs qui sont à l'origine des désordres que l'on observe aujourd'hui notamment à l'extérieur de la maison.

L'avantage de ce projet est de faire en une seule fois les travaux indispensables à la maison afin qu'elle continue d'être visitée le plus longtemps possible par les générations futures et en même temps les améliorations d'un point de vue esthétique également (intérieurs mais surtout extérieurs). Les travaux envisagés sont donc des travaux de réhabilitation qui amélioreront la qualité de l'accueil et du cheminement de tous les publics afin de découvrir (ou redécouvrir) ce lieu atypique.

Ils comprendraient d'une part un travail sur l'infrastructure de la maison d'Alexandra David-Néel à étudier avec un bureau d'étude technique et d'autre part les travaux intérieurs qui tendent à retrouver des décors originaux très respectueux de la vie de l'écrivaine. La priorité étant bien entendu de résoudre les problèmes structureaux avant de restaurer le reste. L'entrée du musée, visible de la route, serait revue également afin que le lieu soit à la hauteur de l'attente du visiteur. Ces travaux et aménagements amélioreront l'accessibilité et le confort des visiteurs qui apportent une valorisation de la qualité architecturale de l'ensemble.

Cette opération est estimée à 308 146 € HT et a été inscrite au plan d'action de l'espace valléen Aqua Terra.

Elle peut faire l'objet de subventions de la part :

- de l'Europe au titre de l'appel à proposition 2016 « Programme opérationnel interrégional FEDER du massif des Alpes, OS1 - actions espaces valléens » ;
- de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- et de l'État au titre de la convention interrégionale du Massif des Alpes.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

	Montant (€ HT)	Participation
EUROPE (FEDER)	154 073 €	50 %
Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	30 814 €	10 %
ETAT (CIMA)	61 629 €	20 %
Autofinancement	61 630 €	20 %
TOTAL	308 146 €	100 %

La réalisation de cette opération ne sera engagée que si l'accord de l'ensemble des financements est confirmé.

Aussi, il vous est proposé :

- d'approuver le principe de réaliser cette opération ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'Europe (FEDER : 123 258 €), du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (30 814 €), de l'État au titre de la convention interrégionale de massif des Alpes (92 443 €) ;
- de dire que les délais de réalisation de l'opération seront de 24 mois (exécution physique des travaux et exécution financière) ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération ;
- d'inscrire les crédits correspondants à cette opération aux budgets 2016 à 2018.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. DE VALCKENAERE.- Est-ce que ça risque d'impacter l'ouverture du bâtiment le jour où on attaquera les travaux ?

Mme VOLLAIRE.- Pour l'instant on ne sait pas, mais on essaiera de faire en sorte que ça soit réalisé en deux tranches. Il n'y aurait que la salle d'en bas qui serait impactée puisque les travaux concerneront surtout la maison Samten Dzong.

Mme LE MAIRE.- Monsieur BARBERO.

M. BARBERO.- Nous pensons que c'est une très bonne dépense puisqu'il s'agit de réhabiliter notre patrimoine. Madame DAVID-NÉEL est une personne mondialement connue et de nombreux visiteurs viennent à Digne parce qu'il y avait Mme DAVID-NÉEL. Nous pensons que c'est un bon projet.

Mme LE MAIRE.- Merci Monsieur BARBERO.

Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 10, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

□□□□

11. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

M. Bruno VILLARON rapporte :

Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il appartient au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs par la création :

- d'un poste de rédacteur principal 1^{re} classe

◆◆◆

M. VILLARON.- Je précise que ce poste est destiné, avec un léger tuilage de deux mois, au remplacement d'un agent qui va partir.

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. BARBERO.- Si j'ai bien compris, ce n'est pas une création proprement dite mais un remplacement. Dans quel service, s'il vous plaît ?

M. VILLARON.- Au service des finances, pour tout ce qui touche aux affaires juridiques et recherche de subventions.

M. BARBERO.- Ce n'est pas un emploi supplémentaire ?

M. VILLARON.- Non. Un agent va partir à la retraite et nous recrutons une personne pour le remplacer, s'agissant d'une compétence qu'on ne trouve pas en interne.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Monsieur VILLARON, s'il vous plaît, est-ce la personne qui a été évoquée dans l'article de presse de ce matin dans *La Provence* ? Il était question de recherche de subventions.

M. VILLARON.- Dans *La Provence*, j'ai évoqué le fait qu'une personne était dédiée à la recherche de subventions.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Oui, c'est ce que vous venez d'évoquer.

M. VILLARON.- J'ai dit que dans le service des finances il y a plusieurs activités et que la personne a besoin de venir renforcer le service des finances pour remplacer la personne qui part à la retraite, dans tous les domaines que j'ai cités.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- D'accord, bien. Merci à la presse de nous prévenir, parce qu'on est plus renseigné par elle que par vous.

Mme LE MAIRE.- Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 11, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE
A L'UNANIMITE MOINS 2 VOIX CONTRE (MME ROBERT, MME TONELLI) ET
3 ABSTENTIONS (MME BAUDOUI-MAUREL, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

□□□□

12. CHEQUES DEJEUNER - REVERSEMENT A L'ASCPCI

M. Bruno VILLARON rapporte :

Depuis le 1^{er} janvier 2007, le personnel communal bénéficie de l'attribution des chèques déjeuner.

En application des articles L.3262-5, L.3262-13 et L.3262-14 du Code du travail, le groupe Chèque Déjeuner vient de reverser à la commune la somme de 2 721,57 euros.

Cette somme correspond à une ristourne, calculée sur la valeur des chèques déjeuner millésime 2014, non présentés à l'encaissement dans les délais légaux, au niveau national, et répartie dans chaque collectivité ou entreprise adhérente, au prorata de la valeur des chèques déjeuner utilisés au cours du millésime concerné.

Comme précisé à l'article R.3262-14 du Code du travail, il appartient à la collectivité de reverser cette somme au profit de son comité d'entreprise ou à défaut aux œuvres sociales du personnel de la collectivité.

Ceci étant exposé, il vous est demandé d'autoriser madame le maire à procéder au reversement de ces 2 721,57 euros auprès de l'amicale sportive et culturelle du personnel communal et intercommunal de la ville de Digne-les-Bains.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ou des remarques ? Madame.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Merci. C'est toujours dans ma recherche constante de cette quadrature du cercle, à savoir cette masse salariale qui augmente alors qu'on diminue le nombre de salariés. Là il s'agit des chèques déjeuner et on se retrouve passer de

215 000 euros - parce que ce n'est pas une petite somme - à 266 000 euros l'année dernière, sous réserve. On ne connaît pas encore d'ailleurs l'évaluation de ce coût pour l'année 2016, mais je suppose qu'il est *a minima* le même sinon en progression. C'est cela, Monsieur VILLARON ? Pouvez-vous m'expliquer comment, en diminuant le nombre de personnes, et nous avons voté la revalorisation notamment des tickets restaurant et des chèques restaurant, j'aimerais avoir une explication.

M. VILLARON.- Voulez-vous reformuler votre question, Madame BAUDOUI ?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Je répète. Nous avons, si l'on vous entend, diminué le nombre de salariés de notre commune. Bien. On vient de créer un poste, mais ce n'est pas grave. Je vous disais déjà en préambule que je ne comprenais pas pourquoi la masse salariale, c'est-à-dire le montant des salaires plus les charges, non seulement ne diminuait pas mais augmentait. S'il est un autre dans ma recherche toujours constante, ainsi que je le disais, d'explications, les chèques restaurant dépendent aussi du nombre de salariés, pourquoi ce montant est-il en augmentation ? Ne serait-ce qu'en l'espace de deux ans quand même, on s'est retrouvé avec plus 25 % en valeur absolue de ce montant. C'est énorme.

M. VILLARON.- Les collaborateurs utilisent ou pas les chèques déjeuner. Ils n'ont pas obligation de les prendre. Certains en prennent pendant une certaine période puis arrêtent de les prendre.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- *A fortiori*.

M. VILLARON.- Pardon ?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Oui, allez-y, continuez.

M. VILLARON.- Il peut y avoir des effets cycliques sur le sujet.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Je ne crois pas que vous ayez bien compris ma question, ou alors c'est volontaire et c'est un petit peu d'humour de votre part, Monsieur VILLARON.

M. VILLARON.- Non, pas du tout. Vous dites que le montant dédié aux chèques déjeuner a augmenté de façon plus significative que le personnel. C'est ce que vous m'avez dit ? L'année dernière, il y a eu une augmentation du ticket des chèques déjeuner, on l'avait votée, pour autant les collaborateurs peuvent utiliser ce service ou ne pas l'utiliser. Ce n'est pas obligatoire. Ils choisissent de prendre les chèques déjeuner ou non. Il a pu se passer que pendant une année un certain nombre de collaborateurs qui n'en avaient pas pris en 2014 en ont pris en 2015.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Je peux vous assurer que ça n'a jamais été le cas depuis qu'il y a eu instauration de ces chèques. Je regarderai avec beaucoup d'attention le compte administratif. À bientôt.

M. VILLARON.- Bien Madame.

Mme LE MAIRE.- Monsieur BARBERO.

M. BARBERO.- Cette somme sera-t-elle prise en compte pour les subventions éventuelles à l'amicale ?

M. VILLARON.- Non, c'est quelque chose qu'il est obligatoire de verser.

Mme LE MAIRE.- Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 12, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE



13. LES FERREOLS - LES HAUTS DE CHABASSE : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (ERDF)

Madame Geneviève PRIMITERRA rapporte :

Le 9 décembre 2015, la société Piquélec nous informe qu'elle est chargée par ERDF d'un nouveau projet de travaux envisagés sur la parcelle communale cadastrée section AM n° 4 sise quartier Les Ferréols lieudit Les Hauts de Chabasse à Digne-les-Bains.

La parcelle communale ainsi concernée pour la mise en œuvre des travaux est la suivante :

- parcelle cadastrée section AM n° 4

Il y a donc lieu d'établir une convention de servitudes.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver la convention de servitudes à intervenir entre la commune et ERDF ;
- d'autoriser madame le maire ou son représentant à la signer.

Étant précisé que ERDF prend à sa charge les formalités d'enregistrement et les frais y afférents.



Mme LE MAIRE. - Y a-t-il des questions ou des remarques ? [*Pas de question*]

Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 13, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE
--

□□□□

**14. ETUDE DE CENTRALITE - ELABORATION D'UN PROJET URBAIN -
SECTEUR CENTRE-VILLE**

Madame Geneviève PRIMITERRA rapporte :

Depuis une vingtaine d'années, à l'instar de nombreux cœurs de villes moyennes, le centre-ville de Digne-les-Bains peine à assurer les fonctions qui sont traditionnellement les siennes.

Au fil des ans, il a progressivement perdu vitalité, image et attractivité.

Très tôt, le traitement de ce secteur urbain en perte de vitesse a revêtu un caractère prioritaire.

À cette fin, dès 2001, la ville s'est dotée d'un outil de référence : le schéma directeur d'aménagement du centre ancien 2001-2015 (SDACA).

En s'appuyant sur une analyse exhaustive des caractéristiques démographiques, sociales, économiques, résidentielles et urbaines de ce secteur, le SDACA avait comme vocation de définir des enjeux, des objectifs ainsi qu'une stratégie globale d'intervention.

C'est en suivant ce fil conducteur qu'ont été menées de nombreuses interventions : démarche de lutte contre l'habitat indigne, opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain, création d'une résidence pour populations immigrées âgées, opérations de requalification de l'espace public (place de la Barlette/jardins - belvédères/rues piétonnes/place de Gaulle), développement et renforcement d'équipements publics (complexe nautique/médiathèque/musée Gassendi...).

Si l'action publique menée dans ce contexte fut considérable, il est néanmoins évident que les quartiers anciens présentent encore de nombreux dysfonctionnements et qu'il convient pour la ville d'y maintenir ses efforts.

Cela d'autant plus que, prochainement, dans le cadre de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République), le schéma de coopération intercommunale sera revu ; cela signifie notamment que, localement, l'objectif sera d'organiser durablement les territoires du cœur du département autour de la ville chef-lieu ; pour cette raison, celle-ci devra être redynamisée afin de conforter les équilibres socio-économiques des Alpes-de-Haute-Provence.

Toutefois, redynamiser le cœur de la future intercommunalité suppose également que l'on s'attache à engager une action forte sur le centre-ville, à le revitaliser et à le rendre attractif et que, tout en renforçant son identité, l'on contribue à favoriser les échanges et les complémentarités avec le reste de la ville.

Il apparaît nécessaire de consacrer l'année 2016 à l'établissement d'un nouveau projet urbain.

Ainsi, sur la base d'un diagnostic exhaustif et à la lumière des interventions engagées par la puissance publique depuis 2001, il sera procédé à l'élaboration d'un nouveau schéma en confirmant, voire en reformulant, les objectifs initialement mis en exergue en fonction des évolutions et besoins de ce quartier.

Dans ce contexte, sera établie une stratégie d'intervention dans une optique de renforcement de la centralité.

Ainsi, les élus et techniciens pourront se référer à un véritable outil de planification territoriale pour les quinze prochaines années, qui leur permettra d'engager des actions adaptées et soutenables financièrement.

Le coût prévisionnel de cette étude s'élève à 72 000 € TTC.

Elle est susceptible d'être financée par :

- l'État à hauteur de 28 800 € (40 % du montant TTC) au titre des aides allouées dans le cadre du contrat de plan État Région (crédits du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire - FNADT) ;
- la Région, à hauteur de 28 800 € (40 % du montant TTC) au titre des aides allouées dans le cadre du contrat de plan État Région (et conforme aux

orientations du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire - SRADDT).

La ville prendra à sa charge le financement du solde, soit 14 400 €.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- de valider le principe de l'engagement d'une étude de centralité et d'élaboration d'un projet urbain sur le secteur du centre-ville ;
- d'autoriser madame le maire à solliciter l'État et la Région pour l'obtention de subventions au titre du contrat de plan État Région ;
- d'autoriser madame le maire à lancer la consultation des prestataires et, à cette fin, de prendre toutes les décisions nécessaires à la passation, la conclusion et l'exécution du marché dans le respect des principes du Code des marchés publics ;
- de dire que cette étude est inscrite au budget correspondant.



Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Je vous écoute.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Je tenais dans un premier temps à remercier Mme PRIMITERRA pour la réunion qu'elle a organisée et qu'elle a ouverte à l'opposition y compris, concernant justement le rapport porté à l'approbation de tous autour de cette table. Je la remercie de cette transparence et j'ai trouvé très « constructif », entre guillemets, sans jeu de mots, ce qui s'est initié en termes de débat en toute sérénité. Un constat aussi sur ce qui avait été, qui a été perfectible et je crois que nous étions d'accord pour dire qu'on aurait pu mieux faire. Certains regrets aussi de ne pas avoir eu réellement de fil conducteur avec une philosophie réelle, parce que quand on parle de centralité, il n'y a pas eu de recherche, c'est en tout cas ce que je regrettais concernant la création d'espaces de vie, d'espaces conviviaux tels que ce que l'on a pu voir à Forcalquier, puisque ce sont des exemples qui ont été donnés, ou à Manosque, et qui permettaient justement de pouvoir redynamiser et rendre enfin notre centre de ville attractif.

Cela étant, cette étude comportera-t-elle justement, puisque 72 000 euros c'est quand même une somme assez conséquente, cette possibilité de créer ces espaces, des îlots insalubres ce n'est pas le terme qui correspond, mais des îlots que l'on pourrait abattre de telle manière à aérer, oxygéner et recréer, comme je le disais, ces centres de vie ?

Cela étant, j'irai même plus loin, il y a peut-être des îlots où une seule intervention a été faite dans le cadre de l'OPAH et que, à mon sens, nous devons même avoir le courage de remettre en question, y compris certaines des sommes qui ont été mises au profit réellement d'un

projet conçu autour d'un réel centre de vie tel que beaucoup de Dignois en tout cas l'appellent de leurs vœux. Merci.

Mme LE MAIRE.- Monsieur BARBERO.

M. BARBERO.- C'est très bien si l'on peut arriver à réhabiliter notre centre ancien. Nous souhaiterions que l'effort, l'engagement financier soit vraiment ciblé et non pas saupoudré sur tout le centre ancien. Nous pensons que l'on pourrait se reposer sur l'histoire même romancée de notre ville, de façon que cela attire un peu les touristes et que nos rues retrouvent une nouvelle activité. C'est vrai que nous avons *Les Misérables*, Jean Valjean, monseigneur Myriel, même si ce n'est qu'un roman, mais j'ai rencontré cet été des visiteurs qui parlaient justement de cela et je pense que l'on pourrait s'appuyer sur l'histoire de la ville pour rebâtir, refaire ce centre ancien, lui donner un aspect ludique et donner une nouvelle vie à nos rues. Merci.

Mme PRIMITERRA.- Sur ce point, Monsieur BARBERO, des efforts ont déjà été faits : il y a le parcours de l'eau, le parcours des philosophes, c'est une constante dans la politique qui a été menée de trouver des cheminements. On verra ce que donnera l'étude sur les actions qui pourraient être menées. On l'a évoqué dans le débat que nous avons eu, en effet, au cours de la réunion à laquelle vous avez assisté, c'est vrai qu'à la différence de Forcalquier où un îlot, l'îlot Marius Debout était clairement identifié, je pense aussi à Manosque à l'îlot des Observantins, où ces communes ont pu abattre des îlots entiers, je ne pense pas qu'à Digne on aura la même chose. Il faut qu'on y réfléchisse. Nous avons pour particularité d'avoir des appartements en mauvais état mais dans des immeubles où il y a aussi des appartements en bon état. C'est mélangé. C'est donc plus compliqué. Je pense que les choses sont plus simples en effet si l'on peut identifier très clairement un îlot que l'on peut totalement isoler.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Cela fera partie de cette étude ?

Mme PRIMITERRA.- Cela fera partie de l'étude et on verra ensuite ce que l'on pourra proposer.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Dans ce cas, je la vote.

Mme LE MAIRE.- Merci. Nous passons au vote.

LA DELIBERATION N° 14, MISE AUX VOIX,
EST ADOPTEE A L'UNANIMITE



15. AVANCE SUR SUBVENTION - RENCONTRES CINEMATOGRAPHIQUES DE DIGNE-LES-BAINS ET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Madame Martine THIEBLEMONT rapporte :

Suite à la délibération n° 27 du conseil municipal du 5 décembre 2013, une convention triennale de partenariat a été signée entre la commune de Digne-les-Bains et les Rencontres cinématographiques de Digne-les-Bains et des Alpes-de-Haute-Provence, formalisant les relations engagées avec ce partenaire.

Ce partenariat recouvre les diverses actions et manifestations initiées ou auxquelles participent les Rencontres cinématographiques de Digne-les-Bains : les festivals (Rencontres cinéma autres regards - Rencontres cinématographique de Digne-les-Bains - Histoire(s) du cinéma), les actions de sensibilisation et de formation (stages...), la programmation régulière, la participation aux dispositifs « lycéens au cinéma », « collègue au cinéma », « école et cinéma », etc.).

En début d'année civile l'association les Rencontres cinématographiques organise deux des trois festivals annuels.

Au regard des échéances de ces actions, il est proposé d'accorder une avance sur subvention de 20 000 euros.

Les crédits sont prévus au budget prévisionnel 2016.

Ceci exposé, je vous demande d'approuver cette proposition et d'autoriser madame le maire ou son représentant à faire effectuer le versement de cette avance sur subvention.

◆◆◆

Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ou des remarques ? [*Pas de question*] Nous passons au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 15, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE</p>
--

□□□□

16. ESPACE CULTURE MULTIMEDIA/ESPACE REGIONAL INTERNET CITOYEN : DEMANDE DE SUBVENTION 2016

Madame Martine THIEBLEMONT rapporte :

L'Espace Culture Multimédia au sein du centre culturel René-Char assure une mission de médiation et d'assistance pour faciliter l'accès de tous au numérique. Les activités proposées sont : l'initiation à l'informatique et à l'usage d'Internet pour tous les ateliers éducatifs pour les scolaires et les accueils de loisirs, les créations artistiques assistées par ordinateur. La maîtrise du numérique est un enjeu majeur pour toutes les étapes de la vie, ainsi le projet proposé ci-dessous s'inscrit dans le cadre du projet politique de la ville de Digne-les-Bains qui est de favoriser le développement du numérique dans la ville de Digne-les-Bains et de se positionner en tant que « ville numérique » ; notamment sur :

- la formation de la population aux nouveaux usages de l'outil numérique afin d'éviter la création d'une nouvelle fracture numérique ;
- la valorisation à travers les usages de l'équipement informatique dont les écoles primaires sont dotées ;
- l'accès à la culture pour tous.

L'Espace Culture Multimédia du centre culturel René-Char développe ses missions autour :

- de la mise en place d'ateliers de création et d'expression artistique utilisant les nouvelles technologies auprès de publics cibles, dans le cadre périscolaire, scolaire, avec des partenaires extérieurs des milieux éducatifs et culturels ;
- de la transversalité et de la pluralité des disciplines artistiques ;
- de la rencontre et des échanges avec un public large, et avec des artistes professionnels à travers leur pratique ;
- du développement de partenariats autour de projets collaboratifs, entre divers EPN à vocation principalement culturelle ;
- de l'émergence d'une culture multimédia par un travail d'animation, de médiation et de réflexion.

L'Espace Culture Multimédia offre différents types d'accès au public :

- accès libre pour tous (un animateur est toujours présent pour initier ou venir en aide au public) ;
- ateliers d'initiation et de sensibilisation aux technologies de l'information et de la communication ;
- ateliers multimédia autour des arts numériques (photo numérique, vidéo et films d'animation, musique assistée par ordinateur...) ;
- projets artistiques autour du multimédia et arts numériques avec les artistes accueillis et/ou en résidence ;
- événements culturels multimédia ;
- ateliers théâtre animés par l'association Totem.

L'accès aux activités et ateliers est gratuit.

Ce projet est estimé à un coût global (artistique, technique et personnel) de 79 500 €.

Dans le cadre de la mise en place de ces actions, il vous est proposé d'autoriser madame le maire ou son représentant à solliciter auprès du conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence la subvention comme indiquée ci-dessous et à signer tous documents s'y référant.

- Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence : 12 000 €



Mme LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Oui, sur cet espace, c'est redondant, l'année dernière c'était la même chose, en l'occurrence Madame THIEBLEMONT, pourriez-vous me donner la fréquentation de ce centre multimédia, s'il vous plaît ?

Mme THIEBLEMONT.- C'est assez difficile dans la mesure où il vient du monde tous les jours, c'est variable, mais aussi il y a une action importante auprès du scolaire et du périscolaire et cela dépend des écoles. J'avoue que je n'ai pas les chiffres précis.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Je pense que vous allez pouvoir les avoir puisque c'était le cas il y a deux ans ; il n'y a pas de raison que chaque année les services ne soient pas capables de vous les donner.

Mme THIEBLEMONT.- La fréquentation est assez importante.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- On se retrouve avec très peu d'utilisation et je vais me contenter simplement de relire ce qu'avait dit M. CARBUCCIA qui était l'initiateur de ce

projet qui date de 1997. Conseil municipal du 5 décembre 2013, il n'y a donc pas si longtemps, et là c'était plus des personnes de plus de 60 ans ; je vous précise qu'aux Gavots notamment nous avons le même type d'initiation, d'occupation ou de relation avec Internet et l'informatique.

« À l'époque, en 1997, l'accès à Internet et surtout le nombre d'utilisateurs n'étaient pas comparables à ceux d'aujourd'hui. L'idée était d'avoir un lieu qui permette l'accès au plus grand nombre et de diffuser la connaissance à travers l'outil. Évidemment avec le temps, beaucoup plus de personnes ont accès à Internet et les espaces culture multimédia, c'est logique. »

Il reconnaissait lui-même que ça n'avait plus du tout le même caractère qui avait motivé la création et que devait être sans aucun doute remise en question l'existence même, voire le fonctionnement de ce centre multimédia.

Les choses n'ont pas dû beaucoup changer, mais sur cette somme quand même, c'est 62 000 euros en charges de personnel et à peine 14 000 euros pour les prestations dites extérieures. Alors je ne doute pas que nous sachions utiliser au mieux les compétences de ce personnel, mais je demande instamment, au vu y compris des positions de celui qui a été l'instigateur et le créateur de ce centre multimédia, de bien vouloir réviser l'utilisation de l'argent public au mieux, et au mieux les compétences de ce personnel. Je ne doute pas que nous leur trouvions des actions ailleurs.

Mme THIEBLEMONT.- Je peux vous signaler qu'il y avait trois ERIC sur la ville, maintenant il n'y en a plus que deux, dont un au centre culturel dont je viens de vous parler, et que les actions sont effectivement beaucoup plus tournées vers le scolaire et le périscolaire, mais également vers l'artistique.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- L'IDBL est là pour cela, au niveau du CAIRN aussi.

Mme THIEBLEMONT.- Non, ce n'est pas la même chose.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Vous trouverez toujours des choses différentes. Je me suis donc retranchée derrière, je le répète, celui qui avait estimé utile de créer ce service et, vous pourrez dire et faire ce que vous voudrez, la demande que j'ai faite me semble de toute façon aller dans l'intérêt et l'optimisation de l'utilisation de l'argent public.

Mme THIEBLEMONT.- De toute façon ce service est en reconsidération.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Il ne vous aura pas échappé aussi que notre population depuis 2009 exactement, a perdu 1 758 habitants. Aussi n'essayez pas de maintenir plein d'activités comme cela alors que nous n'avons plus la population pour cela.

Mme LE MAIRE.- Monsieur BARBERO.

M. BARBERO.- Pour l'emploi de ces personnes qui travaillent au centre multimédia, vous le savez, à Dignapolis boulevard Victor Hugo se crée le centre de coworking ; ce centre aura besoin d'un animateur pour le faire fonctionner, le faire vivre avec ses futurs adhérents qui utiliseront Internet et les moyens informatiques. C'est peut-être là le moyen de partager le

travail, la dépense avec la communauté de communes, c'est une idée, et puis cela éviterait peut-être à ces personnes de se retrouver sans emploi.

Merci.

Mme LE MAIRE.- Thibaut.

M. LE CORRE.- Si je peux donner quelques éléments à l'opposition, je voudrais déjà préciser que le service public doit s'adapter quotidiennement aux usagers, et l'espace culture multimédia n'échappe pas à la règle. C'est vrai que, depuis quelques années, ils sont passés d'une ouverture simple pour un accès Internet à un accompagnement aux usages qui est différent, c'est ce que l'on appelle la médiation numérique. Je vous invite à rechercher sur Internet ce qui se fait dans ce cadre. Leurs missions ont évolué depuis quelques années et seront encore amenées à évoluer bientôt.

Pour répondre à M. BARBERO, ce sera certainement plus au niveau du laboratoire de fabrication numérique que les animatrices seront amenées à accompagner les usagers sur les nouveaux usages du numérique, plus que dans l'espace coworking qui a vraiment une vocation purement économique. On peut envisager d'autres choses, mais c'est au niveau de la CCABV que l'on verra cela. Merci.

Mme LE MAIRE.- Merci, Thibaut, pour ces précisions. Nous allons passer au vote.

<p>LA DELIBERATION N° 16, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE MOINS 5 VOIX CONTRE (MME BAUDOUI-MAUREL, MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)</p>

□□□□

**17. REGIE DIGNOISE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :
PROGRAMME DE TRAVAUX 2016-2018**

M. BLANC.- Comme vous le savez, des programmes de renouvellement et de réhabilitation doivent être réalisés chaque année sur les ouvrages d'eau et d'assainissement. Comme on vous l'a dit tout à l'heure, depuis 2011 c'est 19 kilomètres de réseaux d'eau et d'assainissement qui ont été remplacés, soit 8,5 millions d'euros. Pour 2015, la réduction des fuites d'eau représente 1,1 million de mètres cubes d'économie.

La ville de Digne est maintenant conforme vis-à-vis de ses obligations réglementaires. Les 69 % réglementaires sont même dépassés. Je pense que monsieur le directeur va nous confirmer que nous sommes aux alentours de 70 % voire 71 %. Je rappelle aussi que la barre réglementaire est portée à 80 % pour 2020.

Cette délibération indique le programme des travaux pour 2016 à 2020, travaux établis sur la base des urgences identifiées à partir des investigations menées à ce jour, avec l'aide des premiers résultats de notre schéma directeur d'eau potable sur le bassin dignois.



Rapport :

Afin de garantir la qualité et la continuité du service aux usagers, que ce soit pour l'eau potable ou pour l'assainissement collectif, des travaux de renouvellement et de réhabilitation doivent être réalisés chaque année sur les ouvrages des services. Ces travaux permettent de maintenir et d'améliorer le patrimoine communal.

La Régie des Eaux réalise en interne une partie de ces travaux : renouvellement du parc des compteurs, des branchements, des organes sur réseaux d'eau potable (vannes de sectionnement, réducteur de pression, etc.) et des équipements des réservoirs et des stations de pompage (pompes, vannes, armoires électriques, échelles, clôtures, etc.).

Les travaux les plus lourds sont confiés à des entreprises spécialisées (canalisateurs) : renouvellement et/ou la réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Ils permettent de réduire les casses et les fuites sur les réseaux d'eau potable (maintien conforme du rendement de réseau) et les infiltrations d'eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement (réduction des entrées d'eaux claires parasites).

Un programme de définition et de chiffrage de ces travaux a été établi. Il expose les objectifs (cf. ci-avant) et rappelle les données validées (schéma d'assainissement 2002). La liste de travaux à engager sera affinée en fin d'année 2016, grâce aux conclusions des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement en cours. La partie eau potable est le plan d'actions prescrit au décret 2012-97 du 27 janvier 2012, pour atteindre l'objectif de 69 % de rendement du réseau d'eau potable (cible au 31 décembre 2015). Il est ainsi prévu :

- pour 2016 : la réhabilitation de 2,9 km de réseau d'eau, dont l'adduction Marcoux-Digne tranche IIc, et 0,3 km de réseau d'assainissement (rue des Épinettes) pour un montant total de 1 415 000 € HT ;
- pour 2017 : la réhabilitation de 2,9 km de réseau d'eau (adduction Marcoux-Digne Tranche III) et 0,1 km de réseau d'assainissement, pour un montant total de 1 800 000 € HT ;

- pour 2018 : la réhabilitation de 0,35 km de réseau d'eau et de 2,3 km de réseau d'assainissement (dont le seuil des eaux usées en traversée de la Bléone), pour un montant total de 3 200 000 € HT.

Le conseil d'exploitation de la Régie des Eaux a donné un avis favorable (unanimité des membres présents moins une voix contre) sur ce rapport lors de sa séance du 25 janvier 2016.

Je vous propose d'adopter ce programme de travaux et d'autoriser madame le maire ou son représentant à prendre toutes les décisions relatives à l'obtention de subventions auprès du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau pour le financement de ces travaux.



Mme LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Le programme de travaux pluriannuel, puisque c'est de longue haleine, a abouti, et nous ne pouvons qu'en être heureux, à une réussite.

M. BLANC.- Nous en sommes très fiers.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Absolument, c'est clair.

Cela étant, et puisque Mme GRANET refuse la présence d'un membre de l'opposition contrairement à l'existence, du moins au passé du conseil d'exploitation de la Régie des Eaux, dans ce cas de toute façon, et nous l'avons dit, tant qu'il y aura cet acte dictatorial, nous nous prononcerons toujours contre.

Pour autant, nous allons féliciter M. BOUCHOT en tant que directeur des résultats obtenus depuis qu'il est à la tête de cette régie. Réitérer par la même occasion ce que nous avons déjà dit plusieurs fois et qui je crois était un engagement de votre part, si je ne m'abuse, à savoir la mise en régie totale, de telle manière que nous puissions avoir une maîtrise de l'eau potable jusqu'à l'assainissement dans sa globalité.

M. BLANC.- Soyez rassurée, nous ne l'avons pas sorti de notre esprit.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- C'est parfait.

Je terminerai simplement en disant, Monsieur BLANC, comme je le disais précédemment de Mme PRIMITERRA, que j'appréciais la façon dont cela a été fait, mais que malheureusement voyez-vous, Madame GRANET, à cause de ces actes dictatoriaux et puisque vous êtes intervenue à plusieurs reprises - et ainsi vous comprendrez ma première intervention du conseil municipal - jusqu'à l'utilisation de la vulgarité quand vous portez la casquette de maire de Digne et de présidente de la CCABV, pour être respectée il faut être respectable et, pour moi, depuis votre interview sur Alpes 1 et depuis votre interview sur *La Provence* le 8 janvier,

de tels comportements sont des discrédits à votre fonction. Donc effectivement je ne respecte plus la personne que vous êtes.

Mme LE MAIRE.- Je vous ai dit que cela m'indifférait, Madame.

Je vous demande de passer au vote.

LA DELIBERATION N° 17, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE
A L'UNANIMITE MOINS 5 VOIX CONTRE (MME BAUDOUI-MAUREL,
MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

□□□□

Mme LE MAIRE.- Je vous passe la parole, comme cela vous serez très contents puisque vous avez soumis une motion. Madame, je vous donne la parole pour exposer votre motion.

MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE « LES DIGNOIS D'ABORD »

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Je vais tout simplement passer le micro à M. DE VALCKENAERE.

M. DE VALCKENAERE.- Des faits de violences d'une extrême gravité se sont produits en fin d'année 2015 au sein de la Régie des Eaux dignoise.

Un employé de cette régie, M. MEGUEDMI, a en effet agressé sur son lieu de travail l'un de ses collègues qui a eu à subir une ITT de plusieurs jours.

Cet employé n'a pu pendant un mois reprendre son poste.

Nous nous étions étonnés, Monsieur VILLARON, puisque c'est à vous que cela s'adresse, lors du conseil municipal du 3 décembre 2015, de la faiblesse de la sanction envisagée à l'encontre de l'agresseur. Vous m'aviez dit qu'il n'y avait rien encore de décidé, sauf qu'on est tombé pile poil, c'est quand même bizarre, voyez, comme quoi, nous n'avons pas besoin de siéger au comité de direction ou au conseil d'administration pour être au courant de ce qui s'y passe, et heureusement.

Mme LE MAIRE.- Attendez, on va être clair. Vous avez remarqué que chacun lit ses délibérations ; vous avez votre motion à lire.

M. DE VALCKENAERE.- Oui, je suis en train de la lire.

Mme LE MAIRE.- Vous lisez votre motion.

M. DE VALCKENAERE.- Vous n'allez pas me faire lire ce que je ne vais pas dire et vous n'allez certainement pas me couper la parole.

Mme LE MAIRE.- Je vous demande de lire la motion.

M. DE VALCKENAERE.- Racontez ce que vous voulez si vous n'avez que ça à faire.

Cet événement nuit tant à l'image de la Régie des Eaux qu'à celle de notre commune aussi, une sanction trop faible prononcée à l'encontre de l'agresseur serait un très mauvais signe envoyé tant à la population qu'à l'ensemble du personnel de la régie et à celui de notre collectivité.

De plus, cet événement a créé un véritable malaise au sein de l'encadrement de la régie qui se sent abandonné à lui-même et aucunement soutenu : en effet des arrêts maladie et des menaces de départ (que vous allez nier bien entendu, je fais un petit aparté) ou de démission ont eu lieu.

Il est facilement imaginable qu'un maintien à son poste de cet agresseur déjà défavorablement connu poserait selon toute évidence de nombreux problèmes de conditions de travail. À tel point que vous êtes déjà en train de changer les gens de poste.

La municipalité ne peut, à la vue des derniers chiffres de la délinquance dans notre ville, à savoir une augmentation de 25 % du nombre des agressions sur deux ans, faire preuve de laxisme ou de complaisance.

Des personnes capables d'exercer pour quelque motif que ce soit des violences pendant les heures de travail sur l'un de leurs collègues n'ont plus leur place dans notre collectivité et ce en dépit « des services » qu'ils aient pu rendre politiquement aux uns et aux autres (surtout aux gens de votre camp).

Notre groupe propose donc au conseil municipal de :

- témoigner d'un soutien sans faille au membre du personnel de la régie municipale agressé ;
- témoigner de notre plus entier soutien à l'encadrement de la Régie des Eaux et lui témoigner notre pleine et entière confiance ;
- sanctionner de la manière la plus dure qui soit (même si cela fait partie de votre électorat) l'agresseur en rompant de manière définitive le contrat le liant à la Régie des Eaux et ce, quelle qu'en soit la forme et quel qu'en soit le coût.

De tels faits ne doivent en aucun cas se reproduire et seule une politique de tolérance zéro (mais, vous connaissant, il ne faut quand même pas rêver) est envisageable dans ce domaine.

Merci.

M. VILLARON.- Suite à cette motion, je vous précise que la majorité au conseil votera contre celle-ci, que le sujet évoqué a été traité en fonction d'une analyse du dossier et en s'appuyant sur le Code du travail attaché aux collaborateurs de la régie.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- Je n'ai pas entendu la fin de ce que vous avez dit.

M. VILLARON.- En fonction d'une analyse du dossier et en s'appuyant sur le Code du travail attaché aux collaborateurs de la régie qui sont majoritairement de droit privé.

Mme LE MAIRE.- Nous passons au vote.

M. BARBERO.- S'il vous plaît.

Mme LE MAIRE.- Oui, Monsieur BARBERO ?

M. BARBERO.- Nous, dans cette affaire de motion, nous n'avons que quelques propos pour fondement. Nous ne connaissons le dossier ni à charge ni à décharge. Si cela fait comme pour la campagne des élections 2014 où il était question des domiciles de certains candidats, on allait voir ce qu'on allait voir et en définitive ça a fait « pschitt » devant le tribunal administratif, nous pensons qu'en matière de justice et de sanction, le doute doit toujours profiter à l'accusé. Aussi, en cette matière, il vaut mieux avoir un coupable impuni plutôt qu'un innocent puni. C'est pour cela que nous ne voterons pas cette motion.

Il n'en reste pas moins que nous encourageons les agents de la Régie des Eaux et nous les félicitons pour leur travail. Merci.

M. DE VALCKENAERE.- Oh le rigolo !

Mme BAUDOUI-MAUREL.- S'il vous plaît.

M. BARBERO.- Je ne vous ai pas traité de rigolo.

Mme BAUDOUI-MAUREL.- J'avais été en son temps vilipendée puisque j'avais eu le culot, le front de proposer la vidéosurveillance dans notre commune. Certains autour de cette table s'en souviennent, n'est-ce pas Monsieur ESMIOL ? Par contre quand on a installé la Régie de l'Eau à Saint-Véran, nous avons installé un système de TV-surveillance. Les événements ont été filmés. Ils ont été filmés. Ce que vous venez de dire est quand même plus qu'indigent, Monsieur VILLARON, et c'est carrément pire que du laxisme, je ne sais d'ailleurs même pas comment le qualifier. Comment s'étonner qu'avec de tels signaux les choses puissent s'arranger puisque vous vous placez - mais c'est plutôt dans la tradition de gauche - du côté des agresseurs plutôt que des victimes ? En l'occurrence, cette personne était déjà connue puisqu'elle avait fait l'objet de plaintes à son encontre et pour les mêmes motifs. Mais cela aussi, vous l'avez complètement évacué, vous retranchant derrière une phrase - c'est pour cela que je vous l'ai fait répéter - totalement vide de sens. C'est carrément une désertion totale devant vos responsabilités et un très, très mauvais signe. Et que l'on ne s'étonne pas de la hausse conséquente de délinquance sur notre territoire.

Mme LE MAIRE.- Je pense que c'est encore plein de contrevérités. Nous attendons demain les résultats émis par monsieur le préfet sur la délinquance.

Nous passons au vote.

LA MOTION, MISE AUX VOIX, EST REJETEE
PAR 28 VOIX CONTRE (5 VOIX POUR : MME BAUDOUI-MAUREL,
MME TONELLI, MME ROBERT, M. DE VALCKENAERE, M. THONNATTE)

Mme LE MAIRE.- Cela ne vous étonne pas.



Mme LE MAIRE.- Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, je donne lecture des décisions du maire prises en vertu de l'article L.2122-22.

15.96	17/11	Emprunt Caisse des dépôts et consignations - 1.275.000 euros
15.97	19/11	Emprunt Caisse d'épargne Provence-Alpes-Corse - 750.000 euros
15.98	23/11	Contrat de prestation d'enseignement de ski avec l'école du ski français de Chabanon
15.99	03/12	Retrait d'une décision concernant le droit de préemption urbains (DPU) – Immeubles section P n°209, 210, 212, 215, et 541 – 8 montée de Saint Benoit – La Meynière
15.100	10/12	Musée Gassendi – tarif des ouvrages à la vente
16.01	07/01	Tarif pour la distribution d'eau potable à la borne pour camping-cars
16.02 à 16.09	12/01	Concessions dans les cimetières communaux
16.10 à 16.22	13.01	Concessions dans les cimetières communaux

L'état des décisions prises en application du 4° de l'article L.2122-22 et relatives aux marchés passés selon la procédure adaptée, est consultable auprès du service des finances.

Y a-t-il des questions ? *[Pas de question]*

Je vous remercie et je vous souhaite une excellente soirée, le conseil municipal est terminé.

La séance est levée à 19 h 45